

@

Édouard CHAVANNES

**LETTRES
DE CHINE**

Lettres de Chine

à partir d'articles du *Temps* de 1889 à 1891, intitulés

LETTRES DE CHINE

De notre correspondant particulier

par Édouard CHAVANNES (1865-1918)

Note c.a. :

En 1918, Henri Cordier, dans son [article biographique](#) sur Édouard Chavannes, écrivait (*Journal Asiatique*, t. XI, 1918, pp. 197-248) :

« Le 24 janvier 1889, Chavannes partait pour la Chine. Arrivé à Pe King le 21 mars...

En même temps, pour ne pas perdre l'habitude d'écrire, il envoyait une correspondance mensuelle au *Temps* sur des questions d'Extrême-Orient. »

La BnF présentant sur son site Gallica les exemplaires du *Temps*, on y a recherché les correspondances d'Édouard Chavannes.

À cette époque, *Le Temps* publiait des articles intitulés "Lettres de" (Berlin, Belgique, Italie, Turquie...). Ces articles étaient signés : "De notre correspondant particulier (ou spécial)", sans plus de précision.

Le présent recueil est constitué d'un premier ensemble de treize articles, intitulés "*Lettres de Chine*, de notre correspondant particulier", publiés de juillet 1889 à avril 1891.

Ces articles n'apparaissent pas signés du nom d'Édouard Chavannes, mais, compte tenu de ce qu'écrit Henri Cordier, on a présumé, avec très certainement de bonnes chances de vérité, qu'ils étaient de lui. Et le style, quelques tournures et les qualités d'exposition ne laissent en fait aucun doute.

Les exemplaires du *Temps* sont disponibles sur Gallica [ici](#).

Édition en mode texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr
mai 2014

TABLE DES LETTRES ¹

Lettres datées de 1889

[La ligne de chemin de fer.]

Lettre du 15 mai, publiée le 4 juillet.

La Chine et la Corée.

Lettre du 1er juin, publiée le 28 juillet.

[Au Yunnan.]

Lettre du 2 août, publiée le 12 septembre.

La Chine dans l'Asie centrale.

Lettre du 1er août, publiée le 22 septembre.

La Chine et la Mandchourie.

Lettre du 11 septembre, publiée le 2 novembre.

Lettres datées de 1890

Le droit de remontrances en Chine.

Lettre de janvier, publiée le 9 avril.

[Première année de règne de l'empereur Kouang-Siu.]

Lettre du 10 mars, publiée le 12 juillet.

[La marine chinoise.]

Lettre du 11 juillet, publiée le 30 août.

Le Hoang-Ho et l'administration chinoise.

Lettre d'août, publiée le 27 septembre.

[Vice-roi et Corée.]

Lettre du 20 novembre, publiée le 6 janvier 1891.

L'assistance publique en Chine.

Lettre d'octobre, publiée le 29 janvier 1891.

Lettres datées de 1891

[Décision d'audience impériale.]

Lettre du 12 janvier, publiée le 1er avril.

L'audience impériale.

Lettre du 7 mars, publiée le 28 avril.

¹ [c.a. : Les titres sans crochets sont d'Édouard Chavannes. Les titres entre crochets ont été rajoutés dans cette table, pour la commodité du lecteur.]

PRIX DE L'ABONNEMENT
PARIS..... Trimestre, 3 fr. 50; 6 mois, 6 fr. 50;
UN AN..... 12 fr. 50

PRIX DE L'ABONNEMENT
PARIS..... Trimestre, 3 fr. 50; 6 mois, 6 fr. 50;
UN AN..... 12 fr. 50

Le Temps

BUREAUX : 5, boulevard des Italiens, PARIS
Avec le journal : LE TEMPS

BUREAUX : 5, boulevard des Italiens, PARIS
Avec le journal : LE TEMPS

PARIS, 3 JUILLET
BULLETIN DU JOUR

Le Sénat, dans la séance d'hier, a discuté le projet de loi concernant la responsabilité des accidents d'incendie...

Paris, 3 juillet, 9 h. 20.
M. Poincaré a été nommé président du Sénat...

Nous voudrions les rendre attentifs à deux élections locales qui, sans doute, n'ont pas de grande importance...

de nos constructions maritimes et rapprochées les unes des autres à un point qu'on aurait pu les croire destinées à former le prolongement d'une autre ville de Chine.

Après de temps après, un agent anglais, le capitaine Leitch, parti avec une escorte de douze hommes...

par le ministre et qu'il ne peut rendre responsable de ses actes.
A la Chambre des députés, au cours de la séance...

LETTRES DE CHINE
Madagascar

Pékin, 15 mai 1889

Le 13 octobre 1888, Li-Hong-Tchang, vice-roi du Pé-Tché-Li, inaugurerait avec solennité la seule ligne de chemin de fer qui existe en Chine aujourd'hui : elle part de Tien-Tsin, sur le Peï-ho, pour aller à Tong-Kou, près de l'embouchure de ce même fleuve, puis elle tourne au nord-est et aboutit au bassin houiller de Kai-Ping. Cette voie ferrée est la première tentative sérieuse de chemin de fer faite en Chine, car la ligne, détruite, presque aussitôt qu'établie, de Shanghai à Wou-Song était sans aucune importance. En outre, l'entreprise actuelle est une œuvre toute chinoise : Li-Hong-Tchang n'a pas voulu en confier l'exécution à quelque syndicat étranger ; il a lui-même choisi ses ingénieurs et n'a pris à sa solde que le moins grand nombre possible d'Européens. À ces divers titres, la construction du chemin de

Lettres de Chine

fer de Tien-Tsin à Kai-Ping est donc un fait important ; elle est un des épisodes de la longue crise par laquelle la Chine s'ouvre peu à peu à ce que nous appelons le progrès de la civilisation, à ce que les Chinois de la vieille roche nomment la barbarie de l'Occident.

La ligne de Tien-Tsin à Kai-Ping est un réseau d'environ 139 kilomètres, dont 45 de Tien-Tsin à Tong-Kou et 94 de Tong-Kou à Tong-Chan, près de Kai-Ping. C'est une voie unique à écart normal ; les traverses sont en bois du Japon ; les rails en acier. Comme toute la partie sud-est de la province du Pé-Tché-Li n'est qu'une vaste plaine d'alluvions, il n'y a pas eu de tunnel à percer ; mais, d'autre part, les petits cours d'eau étant assez nombreux, plusieurs ponts ont dû être construits : quelques-uns sont remarquables. En somme, cette voie ferrée a été établie d'une manière très satisfaisante et, comme le prix de revient en a été peu élevé, cette œuvre fait honneur aux ingénieurs qui l'ont exécutée.

Ce chemin de fer, cependant, n'a pas répondu jusqu'ici aux espérances de ceux qui l'ont entrepris ; plusieurs obstacles d'abord s'opposent à ce qu'il fonctionne d'une façon régulière. Le chemin de fer est une institution égalitaire et démocratique ; les trains doivent partir à la même heure pour tout le monde ; les Chinois ont beaucoup de peine à comprendre cette nécessité ; un gros mandarin juge qu'il est de sa dignité de faire attendre le menu peuple ; il arrive en retard,

Lettres de Chine

boit dans la gare même quelques tasses de thé avec ses amis, prend longuement congé de ceux qui l'ont accompagné et monte enfin en wagon ; nul ne songe à s'irriter de ses lenteurs ; ce sont, en Chine, manières de grand seigneur.

De telles causes et d'autres encore également inhérentes au caractère chinois nuisent fort à la régularité des trains et ont amené, il y a peu de temps, un grave accident. Le 25 février dernier, un train parti avec deux heures de retard, se heurtait au convoi marchant en sens inverse : la rencontre fut meurtrière ; les estimations les plus modérées portent à quinze le nombre des morts. Cette collision, se produisant si peu de temps après l'ouverture de la ligne, pouvait être funeste à son avenir ; bien des Chinois superstitieux disaient que le ciel ne voulait pas favoriser les inventions « des diables d'Occident ». D'ailleurs, ce fâcheux événement semblait donner raison aux censeurs chagrins qui avaient dit que si les étrangers désiraient établir des chemins de fer en Chine, c'était surtout parce que ce mode de locomotion est si dangereux que les Européens y avaient renoncé pour leur compte ; ils voulaient maintenant se débarrasser de leurs vieux rails en les vendant à la Chine.

Si le chemin de fer de Tien-Tsin à Kai-Ping ne fonctionne pas très bien, une raison plus grave encore de mécontentement pour les actionnaires de l'entreprise est que jusqu'ici le rendement paraît insuffisant. Sans doute, cette ligne est

Lettres de Chine

d'une utilité inappréciable pour le malheureux voyageur qui, voulant aller de Shanghai à Tien-Tsin, voit son bateau arrêté à l'embouchure du Peï-ho quand il n'y a pas assez d'eau sur la barre du fleuve ; il risquerait de rester là une huitaine de jours en face de la plus maussade plage qu'il soit possible d'imaginer, s'il n'avait maintenant la ressource de se faire transporter par une petite chaloupe à vapeur jusqu'à la station de la ligne de Tien-Tsin. Mais les voyageurs ne font pas la fortune des chemins de fer ; ce sont les marchandises. L'exploitation des charbons de Kai-Ping est la vraie raison d'être de cette voie ferrée. Or, il n'est pas facile d'écouler en Chine des quantités quelque peu considérables de houille. Qui les achèterait, dans un pays où la grande industrie est chose inconnue ? Les navires seuls pourraient en avoir besoin, et encore préfèrent-ils le plus souvent s'approvisionner à Shanghai. On peut ajouter, sans préjuger sur les destinées futures des mines de Kai-Ping, qu'elles ne sont pas suffisantes dans le présent pour alimenter le trafic d'un chemin de fer.

Devant ces faits, la compagnie qui a construit la ligne de Tien-Tsin à Kai-Ping a songé à étendre son réseau. Elle pourrait le prolonger, soit du côté du Nord, de Tien-Tsin à Pékin, soit vers l'Ouest, de Kai-Ping à Shan-Hai-Kouan qui se trouve sur la frontière de la Mandchourie. L'intérêt de cette dernière voie sera surtout stratégique : la Chine des droits de souveraineté sur la Corée ; il serait

Lettres de Chine

fort possible qu'elle eût besoin quelque jour de les affirmer ; elle trouverait alors un grand avantage à pouvoir transiter par chemin de fer des troupes à la frontière de Corée ou à tout le moins jusque dans un port qui ne serait pas, comme celui de Ta-Kou, bloqué par les glaces durant l'hiver. Il n'est pas probable cependant que le gouvernement ait assez d'initiative pour encourager la construction d'une telle ligne. Aussi les promoteurs du chemin de fer cherchent-ils à le prolonger du côté de Pékin, jusqu'à T'ong-Tchéou, qui n'en est distant que de 20 kilomètres environ. Les nombreux marchands et étudiants qui se rendent à la capitale, les thés qui sont envoyés par terre en Russie, enfin et surtout le tribut annuel de riz que les provinces livrent à l'empereur assureraient à cette ligne des bénéfices importants. À l'heure actuelle, le tribut du riz arrive par eau ; on se fait difficilement une idée de l'encombrement que produisent dans un fleuve ces milliers de jonques rassemblées ; elles obstruent parfois complètement le passage, et l'on risque fort (j'en parle par expérience) de rester des jours entiers sans pouvoir traverser cette forêt compacte de mâts et d'oriflammes. Il y aurait tout avantage à ce que le chargement de ces bateaux fût transporté par un chemin de fer. Une pétition demandant l'autorisation d'établir la ligne de Tien-Tsin à T'ong-Tchéou a été soumise au trône à la fin de l'année dernière ; le pouvoir était alors entre les mains de l'impératrice-

Lettres de Chine

régente, tante de l'empereur actuel ; celle-ci se montra favorable au projet et publia même un décret qui en permettait l'exécution ; mais ce décret est resté lettre morte : les intrigues du parti vieux-chinois en ont suspendu l'effet.

Quelque retard qu'on y mette cependant, il est bien certain que ce chemin de fer sera construit ; le coin est engagé qui doit ouvrir graduellement la Chine à nos idées et à nos arts. Déjà Pékin est relié au reste du monde par le télégraphe ; bientôt, nous le souhaitons, il sera possible d'y arriver sans faire de fatigantes journées de charrette ou de cheval. Cette ville ne sera plus alors la capitale isolée et inaccessible qu'elle a été jusqu'ici ; elle perdra peu à peu son rôle de citadelle de tous les préjugés surannés que la Chine entretient encore à l'égard des étrangers. C'est cette perspective qui nous fait désirer qu'on prolonge bientôt le chemin de fer jusqu'à T'ong-Tchéou ; c'est elle aussi qui nous fait attribuer dès maintenant une certaine importance à la ligne de Tien-Tsin à Kaï-Ping, car c'est le premier pas et le plus difficile vers l'avenir que nous espérons.

@

La Chine et la Corée

@

Pékin, 1er juin 1889

Pendant ces dernières années la Chine et la Corée ont eu de graves dissentiments : une hostilité sourde sépare maintenant ces deux pays et ne fait que grandir de jour en jour. Cette situation préoccupe les gouvernements qui ont un rôle à jouer dans ces régions de l'Extrême-Orient ; la Russie, le Japon et l'Angleterre surveillent avec inquiétude les diverses péripéties d'une action dont le dénouement pourra porter dommage ou profit à leurs intérêts.

Avant les événements qui ont désuni les deux pays, la Corée, au dire des historiens chinois, était la vassale obéissante de la Chine. Du temps de l'empereur mythique Yu le Grand, elle aurait fait partie intégrante d'une des provinces de l'Empire du Milieu. Elle aurait été érigée en royaume par le premier empereur de la dynastie des Tcheou vers le douzième siècle avant notre ère. Sans remonter à des époques aussi reculées, le fait important sur lequel se fondent les Chinois pour établir que la Corée est un pays vassal, est le suivant : en 1636 après J.-C., le chef mandchou Tai-Tsong, père du fondateur de la dynastie aujourd'hui régnante en Chine, vainquit le roi de Corée et le contraignit à signer un traité humiliant : il devait rendre son sceau et les insignes de sa dignité, livrer deux de

Lettres de Chine

ses fils en otage, accepter le calendrier mandchou, envoyer un tribut à époques fixes, mettre ses troupes à la disposition de l'empereur, ne pas élever de fortifications sans permission. Cette convention, disent les Chinois, a servi de base aux relations ultérieures entre la Chine et la Corée.

Si nous considérons les rapports qui ont existé jusqu'à ce jour entre ces deux États, nous voyons que la Corée est toujours traitée en État soumis à la Chine. L'envoi du tribut à l'empereur est régulier ; au printemps, on aperçoit souvent dans les environs de la ville impériale, à Pékin, des hommes d'une physionomie nouvelle : ils ont le nez plus droit que les Chinois, les pommettes des joues moins saillantes ; ils ne portent pas leurs cheveux en longue natte ; ils sont vêtus de robes claires et coiffés de larges chapeaux de couleur noire ; ce sont les Coréens qui viennent apporter au Fils du Ciel les humbles présents de leur roi.

Le souverain de la Corée est placé à la cour de Chine après les princes du sang ; lorsqu'il veut s'adresser à l'empereur, il ne peut le faire directement, et doit passer par l'intermédiaire du ministère des Rites ou du vice-roi du Tché-Li. Enfin, la Chine entretient à Séoul, la capitale de la Corée, un représentant dont les avis ont une grande autorité.

En résumé, la Corée est un pays dépendant de la Chine, et cette situation implique pour elle une

Lettres de Chine

infériorité qui se marque dans les mille détails à une étiquette humiliante. Une telle condition n'est pas un fait unique en Extrême-Orient. La Chine, dans son désir de s'isoler des nations qu'elle appelle barbares, avait suivi une politique habile en entourant son territoire propre de pays qui lui étaient soumis ; le lien par lequel elle se les rattachait était trop lâche pour qu'elle eût à intervenir souvent dans les actes de leurs gouvernements ; il était assez étroit pour les maintenir sous l'influence chinoise. Ces royaumes constituaient comme une zone de préservation. Le nom même que la Chine leur donnait est caractéristique ; elle les appelait les « barrières dépendantes » ou les « barrières extérieures » de l'empire. Cependant, depuis quelques années, les difficultés entre la Chine et la Corée s'enveniment, et le Céleste Empire craint de perdre la suprématie qu'il avait autrefois sur le petit royaume, son voisin dans l'est du golfe du Pé-Tché-Li. Et, en vérité, c'est l'intervention de la politique européenne qui est la cause première de cette situation ; c'est pourquoi la question coréenne présente quelque intérêt. Par ce qui suit, on va voir quels moyens la Chine met en jeu pour conserver auprès de la Corée ce rôle de suzerain qu'elle exerçait naguère sur plusieurs peuples.

C'est en 1882 que les difficultés entre la Corée et la Chine ont pris naissance. Le roi de Corée, prêtant l'oreille à des conseillers étrangers, entra en négociations avec le gouvernement des États-

Lettres de Chine

Unis pour conclure un traité de commerce. Le vice-roi du Pé-Tché-Li, Li-Hung-Tchang, intervint pour exiger qu'on inscrivît en tête du traité une déclaration disant que la Corée est un pays vassal de la Chine. Cette prétention ne pouvait être acceptée par les États-Unis et ne le serait par aucun État européen : un pays vassal, en effet, n'est pas une personne politique ; il ne saurait conclure de traités. La clause que Li-Hung-Tchang demandait aurait ôté toute valeur à la nouvelle convention. Aussi les négociateurs américains la repoussèrent-ils. La Corée se borna à envoyer au cabinet de Washington une dépêche où se trouvait la phrase suivante :

« La Corée est un pays dépendant de la Chine ; mais dans son gouvernement intérieur, comme dans ses relations extérieures, elle a jusqu'ici toujours pu agir d'une manière indépendante. »

Les États-Unis signèrent le traité.

Si nous cherchons maintenant à comprendre quelle était dans cette circonstance la manière de voir des hommes d'État chinois, nous en trouvons l'explication dans une phrase d'un rapport du roi de Corée à l'empereur de Chine (novembre 1887). Rappelant la dépêche qu'il a envoyée aux États-Unis, le roi de Corée dit :

« De la sorte, mon petit pays observait la règle qu'il devait suivre (à l'égard de la Chine) et traitait avec les pays étrangers sur le pied

Lettres de Chine

d'égalité ; mes devoirs (envers la Chine) étaient remplis et les nécessités de mes relations extérieures étaient satisfaites. »

Ainsi, la Chine n'interdisait pas à la Corée de traiter elle-même avec des puissances étrangères, parce qu'en réalité elle se plaît à considérer que ces puissances sont seulement les égales de ses vassaux : un chef peut laisser à ses inférieurs quelque liberté d'action dans leurs rapports entre eux. Nous voyons reparaître ici la vieille prétention de la Chine à la suprématie universelle. Tandis que notre droit international est fondé sur l'égalité des États comme personnes politiques, la Chine admet volontiers qu'elle est supérieure à toutes les autres nations du monde.

Cependant, quelque morgue que pussent afficher les Chinois, ils durent bien reconnaître que dans l'affaire du traité de la Corée avec les États-Unis ils avaient été joués. En fin de compte, la Corée s'était passée de leur intervention. Ce n'était là, d'ailleurs, qu'un premier pas ; bientôt d'autres traités furent conclus, sur la base du premier, entre la Corée et des puissances européennes. À chacun de ces actes d'indépendance, le mauvais vouloir de la Chine s'accroissait davantage. La crise prit un caractère aigu en 1885. À cette époque, la Chine envoya en Corée comme résident un mandarin nommé Yuen ; de son côté, le roi prit pour conseiller un Américain, M. Denny. La lutte ne tarda pas à devenir ouverte entre ces deux hommes.

Lettres de Chine

À la suite des traités passés avec la Corée, plusieurs États avaient envoyé dans ce pays des représentants consulaires diplomatiques. Le roi se proposa d'avoir à son tour des ministres plénipotentiaires à l'étranger. Avant de prendre une décision, il en référa cependant à la cour de Pékin. Pour notre droit international, cette manière de procéder est inadmissible : un État ne saurait avoir des ministres plénipotentiaires s'il n'est indépendant. Comment un prince pourrait-il conférer à un de ses sujets des pleins pouvoirs si sa volonté n'est pas elle-même souveraine ? Quoiqu'il en soit, cette fois encore la Chine crut pouvoir suivre une politique tout à la fois arrogante et faible. Elle autorisa le roi de Corée à nommer des ministres, mais sous trois conditions : à son arrivée dans sa résidence, l'envoyé coréen devrait aller d'abord chez le ministre de Chine et celui-ci le présenterait au gouvernement auprès duquel il serait accrédité ; dans les cérémonies le ministre chinois aurait le pas sur l'envoyé coréen ; enfin, sur toutes les questions d'importance l'envoyé coréen devrait au préalable en référer au ministre chinois. Ces conditions furent acceptées par la cour de Séoul, et deux ministres coréens furent désignés à la fin de l'année 1887 ; l'un, Pak-Tyeng-Yang dut se rendre aux États-Unis ; l'autre, Tyo-Chin-Hi, fut nommé tout à la fois en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie et en Russie.

Lettres de Chine

Pak-Tyeng-Yang arriva aux États-Unis en décembre 1887. Comme on pouvait s'y attendre, il s'entendit fort mal avec le ministre chinois et ne demanda ni sa protection ni ses avis. Le cabinet de Washington le considéra comme l'envoyé d'une puissance indépendante. Très irritée de ce manque d'égards, la Chine fit les remontrances les plus violentes au gouvernement coréen et réussit à empêcher le départ du second ministre qui ne put aller à aucune de ses nombreuses résidences. Ces ambassades n'aboutirent donc qu'à mécontenter la Chine sans satisfaire la Corée.

Enfin, le dernier fait qui vint porter à son plus haut point l'animosité mutuelle des deux pays fut le traité russo-coréen du 8 août 1888. Ce traité ouvrait aux Russes, et aux Russes seulement, le port de Keng-Hong, situé sur la rivière Tumen, près de la frontière russo-coréenne. Les Russes y auraient un consul ; ils y pourraient acheter des terres et bâtir des maisons. En réalité, c'était presque autoriser l'établissement d'un port russe en Corée. La Chine s'émut fort de ces concessions ; et ce n'est pas à tort, semble-t-il, car s'il est un pays dont elle ait lieu de craindre les progrès en Corée, assurément c'est la Russie. En Asie, aussi bien qu'en Europe, cette puissance tend d'une manière invincible à s'ouvrir le Sud ; elle veut avoir sur le Pacifique des ports qui ne soient pas, comme celui de Vladivostock, bloqués par les glaces durant l'hiver. Le traité de 1888 semble un acheminement vers ce but. Li-Hung-

Lettres de Chine

Tchang avait déjà obtenu le renvoi du précédent conseiller du roi de Corée, M. de Mollendorf, à cause de ses sympathies trop visibles pour la Russie ; il exigea que M. Denny, le successeur de M. de Mollendorf, fût à son tour renvoyé. M. Denny à quitté la Corée il y a quelques mois et semble devoir n'y pas rentrer.

À tous ces actes d'indépendance de la Corée, la Chine ne se contentait pas cependant d'opposer des représentations platoniques ; elle découvrait peu à peu que son ancienne ligne de conduite devait être modifiée ; elle ne pouvait plus, comme par le passé, exiger seulement un tribut de la Corée et la laisser d'ailleurs libre de ses actions ; si elle ne voulait pas la perdre tout à fait, il lui fallait se la rattacher d'une manière plus étroite. Déjà, elle avait pris en Corée la direction des douanes et des télégraphes ; c'était une mainmise sur les revenus du pays, et la surveillance organisée de sa politique. Elle envoya ensuite le mandarin Yuen comme résident à Séoul. Ce Yuen ne tarda pas à rompre en visière avec le roi et avec son ministre ; il se mit à la tête de tous les mécontents et de tous les factieux ; il montra cette insolence qui blesse d'autant plus un prince qu'elle ne s'adresse pas à son gouvernement, mais à sa personne ; c'est ainsi que, violant d'antiques usages, Yuen pénétra en chaise et avec toute sa suite dans le palais du souverain. Bien plus, en juillet 1888, il se mit à la tête d'un complot dans le but de détrôner le roi de Corée ; il

Lettres de Chine

voulait le remplacer par un enfant en bas âge, le fils du frère aîné du roi, et donner la régence à une créature de la Chine.

Le prince Ming-Yong-Yk fit échouer le complot en le découvrant au roi. Quoique le résident chinois ait été convaincu d'y avoir pris part, il n'en a pas moins été maintenu à la cour de Séoul. C'est une bravade bien faite pour exaspérer le roi. Aussi le dessein de la Chine semble-t-il être d'amener le gouvernement de la Corée à commettre quelque acte de violence ; elle pourrait alors intervenir dans les affaires du pays et saurait en garder la direction.

Voici donc la situation en Corée : le conseiller étranger, M. Denny, n'est plus à la cour de Séoul ; mais son œuvre est restée : le consul de Russie, M. Woeber, voit son influence grandir de jour en jour ; le roi se détache de plus en plus de la Chine. Celle-ci, de son côté, sent qu'il est nécessaire de recourir à des mesures énergiques et cherche à en provoquer l'occasion ; c'est pourquoi elle maintient à Séoul un représentant qui a voulu, au su de tout le monde, attenter à la couronne et peut-être à la vie du souverain auprès duquel il est accrédité. Le Céleste Empire semble avoir reconnu à ses dépens que son antique prestige n'est plus suffisant pour lui assurer la soumission des États qui l'entourent. Il voit de tous côtés se disloquer ce rempart de nations qu'elle croyait impénétrable. Pour conserver le dernier et le plus important de ces

Lettres de Chine

boulevards de l'empire, il lui faut adopter une politique nouvelle.

L'intervention des gouvernements occidentaux rend impossible l'institution surannée des États tributaires. Si la Chine ne conservait sur la Corée que cette suzeraineté de parade dont on s'affranchit avec une rançon, elle risquerait de voir intervenir une puissance qui saurait s'imposer avec plus d'autorité, et c'est pour éviter l'établissement d'une autre puissance en Corée qu'elle tend de toutes ses forces à transformer en un protectorat réel la suprématie nominale qu'elle a sur ce pays.

Sans doute il est difficile de dire dès maintenant quelle sera l'issue de cette crise ; cependant il semble peu probable que la Chine atteigne son but. Si jamais elle voulait employer la force en Corée, elle se heurterait à la résistance non seulement de la Russie, mais encore du Japon, qui a d'anciens droits sur ce royaume. Elle rencontrerait aussi l'opposition des puissances occidentales, qui sont parvenues à ouvrir la Corée à leurs nationaux.

@

Lettres de Chine

@

Shanghai, 2 août 1889

Le vice-roi du Yunnan, Ts'en-Yu-Yin, est mort. Nous ne devons pas le regretter, étant donnés ses sentiments, et le rôle qu'il a joué pendant et après la campagne du Tonkin.

C'est lui qui a poussé les bandes de Pavillons noirs sur Tuyen-Quan, qui les a nourris et renforcés jusqu'au jour où le général Brière de l'Isle leur infligea à Hoa-moc le désastre sanglant à la suite duquel l'héroïque Dominé et la petite garnison de la forteresse ont été délivrés. Ts'en-Yu-Yin ne nous pardonnait pas sa défaite : vainqueur de l'insurrection musulmane, il se croyait et on le croyait un grand homme de guerre. Son échec devant Tuyen-Quan a certes été une terrible blessure pour son amour-propre. De retour à sa capitale, le caractère aigri, souffrant d'une maladie incurable qu'il avait contractée au Tonkin, il a mené depuis une vie misérable. Quand il parlait de nous, il nous comparait à des diables qui ne savaient que marcher en avant, mitrailler, fusiller et que rien ne faisait reculer.

Dans ses moments de faiblesse, il voyait nos bataillons marcher sur Yunnan-Fou et lui impuissant à les arrêter. C'est d'ailleurs l'impression que conservent la plupart des fonctionnaires chinois qui ont été au Tonkin pendant la guerre ; ceux du Yunnan surtout ont

Lettres de Chine

une haute idée de la valeur de nos troupes et ne se demandent même pas ce qu'il adviendrait s'il nous prenait la fantaisie d'envahir et de conquérir leur pays. Mais qu'ils se rassurent, la France n'a aucune visée sur le territoire chinois : ses ambitions coloniales sont plus que satisfaites. Il lui reste à coudre, après avoir décousu et en cela elle montre vraiment peu d'aptitudes.

Au point de vue chinois, Ts'en-Yu-Yin sera considéré comme un grand homme. Il a certainement rendu des services à son pays pendant la grande révolte du Yunnan, mais par des moyens que l'humanité réprouve. S'il a dompté la rébellion, il a ruiné la région en y faisant le vide par le sabre de ses bourreaux : le nombre de têtes qu'il a fait couper est incalculable.

Ts'en-Yu-Yin a été vraiment un terrible abatteurs d'hommes. Il avait tellement conscience de ses crimes qu'il cherchait à les expier dans ses dernières années, et l'on peut dire que sa maladie n'a été qu'un long remords. Depuis huit mois, il ne pouvait plus dormir ; et toutes les fois qu'il s'assoupissait il voyait des centaines de diables voltiger autour de lui, lui demandant compte d'un parent, d'un ami, d'un frère tombés sous les coups de ses sbires.

Pendant la guerre du Tonkin, il achetait des armes de toutes espèces et recrutait des soldats en masse. Les armes, il a été forcé de les vendre

Lettres de Chine

à vil prix ; les soldats ont été licenciés sans être payés, et sont devenus des écumeurs de route. Gênants en Chine, il les a poussés sur le Tonkin où ils ont fait de la piraterie en grand. Si le mal a diminué, si, grâce aux mesures intelligentes prises par le résident militaire à Laokaï, on est parvenu à se débarrasser d'une partie de ces malandrins, il ne faut pas se leurrer de l'espérance de les voir disparus à tout jamais. Même, on signale encore la présence de quelques-unes de ces bandes sur le fleuve Rouge, pillant les convois quand ils ne sont pas escortés et rançonnant les indigènes. Mais avec un peu de fermeté et de l'esprit politique, on les verra disparaître bien vite, et le jour où le Yunnan sera vraiment intéressé à la prospérité du Tonkin, la pacification sera réellement faite de ce côté de nos pays du protectorat, mais cela dépend de nous et des autorités chinoises, peut-être plus de nous que d'elles.

Le nouveau vice-roi Wang-Wen Shou est un homme intelligent, natif du Tché-Kiang. Il était gouverneur du Hou-Nan et a été tao-tai à Pékin. Là il remplissait les fonctions de président dans un ministère. Il a des idées larges, a vu les Européens de près et ne demandera qu'à développer les ressources des provinces dont il a la direction. Or, ce qui s'impose à nous, pour profiter de notre situation géographique, c'est une politique commerciale pratique tenant compte des habitudes des Chinois et rompant entièrement

Lettres de Chine

avec nos traditions bureaucratiques. Tant que les Chinois seront obligés de passer par les fourches caudines de nos douaniers et de nos fermiers d'opium, ils préféreront la route plus longue de la rivière de Canton à celle du fleuve Rouge. Et remarquez quelle est notre erreur en mettant des entraves à nos relations avec le Yunnan. Il est certain que ce pays pourrait écouler par le Tonkin au moins 15 millions d'opium ; il est certain aussi qu'il importerait en retour des marchandises pour une valeur au moins égale, car le Chinois est trop négociant pour se faire payer en espèces. Quant aux métaux, ils ne prendront pas la route du fleuve Rouge tant que les marchandises précieuses suivront une autre direction. On tue donc la poule aux œufs d'or par un système fiscal détestable, qui sera cause que le Tonkin restera encore longtemps une charge pour notre pays. J'apprends que le raccordement télégraphique de Laokaï à Mentzé, siège de la résidence de M. Rocher, notre consul, va être entrepris ; on espère que la ligne sera terminée à la fin de l'année. Laokaï sera alors en communication avec le réseau général par deux voies, celle du fleuve Rouge et la voie intérieure à travers l'empire chinois.

@

La Chine dans l'Asie centrale

@

Pékin, 1er août 1889

Les Chinois comprennent sous le nom de « nouveau territoire-frontière » (Sin-Kiang) deux régions situées, l'une au nord, l'autre au sud des monts Tien-Chan, le Tien-Chan-pe-lou et le Tien-Chan-nan-lou. On les appelle en Europe la Dzoungarie et la Kachgarie. Ces contrées n'ont aucun lien naturel qui les rattache aux dix-huit provinces de l'empire du Milieu ; la domination chinoise y est de date récente et a quelque peine à s'affermir dans sa conquête. Il importe donc de rechercher comment ces pays ont pu rester si longtemps indépendants, quelles causes ont amené la Chine à s'en emparer, par quels moyens elle prétend s'y maintenir.

La Kachgarie et la Dzoungarie forment les deux branches occidentales d'une vaste plaine qui se prolonge à l'est par le désert de Gobi. Les fleuves qui coulent dans ces terres ne vont pas jusqu'à la mer ; ils aboutissent à de grands lacs où ils se perdent : au nord des monts Tien-Chan, la rivière Ili se déverse dans le lac Balkach, tandis qu'au sud la rivière Tarim se jette dans le Lop-Nor. Ainsi l'Asie centrale n'a pas de communications avec les pays qui l'entourent ; elle ne dépend physiquement d'aucun d'eux.

Lettres de Chine

Nous ne savons rien sur les tribus primitives qui habitèrent ces lieux. Vers le deuxième ou premier siècle avant notre ère seulement, les annales chinoises dissipent cette obscurité. Alors nous voyons commencer une étrange histoire : des bords de la Sélanga et du lac Baïkal sort la race turke ; poussée par des causes inconnues, elle émigre vers le Sud ; et, comme la Grande muraille qu'ont élevée l'empereur Ts'in-Che-Hoang-Ti et ses successeurs l'empêche d'envahir la Chine, elle se précipite à l'ouest : Hiong-Nou, Toukiou, Hwei-Hei, Ouigour, Kirghiz, c'est un flux incessant de peuples qui se chassent et se remplacent les uns les autres ; au dixième siècle, la race tongouse, partie de régions plus occidentales, s'élançe à son tour vers l'occident et refoule les Turks ; et voici qu'enfin, trois cents ans plus tard, ces mêmes contrées du Nord lancent sur le monde Gengis-Khan et ses hordes mongoles qui feront trembler Frédéric II en Allemagne et Grégoire IX à Rome ; quatorze siècles n'ont pas épuisé cet immense réservoir d'hommes. C'est en Kachgarie qu'arrivèrent d'abord les nouveaux venus ; mais cette contrée est un entonnoir sans issue : au nord les monts Tien-Chan, au sud la chaîne du Kouen-Lun se rapprochent toujours davantage vers l'ouest et se réunissent par les hauts plateaux du Pamir. Le flot humain venant s'engouffrer dans cette impasse, il se produisit un ressac violent qui rejeta les envahisseurs vers l'Ouest jusqu'au point où le

Lettres de Chine

Tien-Chan s'abaisse et ouvre une route vers la Dzoungarie ; ce chemin fut pris par les émigrants qui descendirent le cours de l'Irtych noir ou celui de l'Ili et allèrent se répandre dans les plaines de l'Asie occidentale. Ainsi, pendant toute cette longue période, il ne s'éleva dans la Dzoungarie et la Kachgarie que des empires éphémères ; aucun d'eux ne fut assez stable pour entrer en relations suivies avec la Chine. À vrai dire, si ce fait n'a pas lieu de nous surprendre pour la Dzoungarie qui, par sa situation, est en Asie le grand chemin de l'Est vers l'Ouest, on peut s'étonner qu'en Kachgarie du moins il ne se soit pas fondé quelque royaume durable ; mais, quoique la Kachgarie soit sillonnée par plusieurs rivières dont la réunion forme le Tarim, ces divers cours d'eau sont séparés les uns des autres par des sables arides ; aussi les centres de culture ne sont-ils que des oasis dans ce désert. Les tribus qui s'y établissaient n'avaient pas de cohésion entre elles et ne présentaient aucune force de résistance. Il semble ainsi que pour les races de civilisation peu développée, la contrée où elles se trouvent soit l'arbitre de leurs destinées.

Avec la dynastie mongole des Yuen (1280-1368), la Chine et l'Asie centrale se trouvèrent réunies sous la domination de maîtres qui leur étaient étrangers à l'une aussi bien qu'à l'autre. Il ne se forma entre elles aucune liaison intime, et lorsque les Yuen furent remplacés par la dynastie nationale des Ming (1368-1628), l'Asie centrale se

Lettres de Chine

détacha tout naturellement de la Chine. Cependant des changements considérables s'étaient produits : d'une part, en effet, le grand exode des peuples de l'Asie septentrionale avait pris fin ; les habitants des vallées de l'Ili et du Tarim s'attachèrent désormais à un sol dont ils ne craignirent plus chaque jour d'être chassés. D'autre part, le mahométisme s'était répandu en Kachgarie ; cette religion sociale par excellence allait transformer le pays ; elle était l'idée directrice sous laquelle se grouperaient, comme les parties d'un organisme, des tribus jadis éparses. Mais ce travail de concentration fut d'autant plus long qu'il devait être plus profond. Il se trouva d'abord entravé par les conquêtes de Tamerlan, qui ravagea l'Asie centrale à la fin du quatorzième siècle. Puis les dissensions de deux sectes rivales, les montagnards blancs et les montagnards noirs, désolèrent la Kachgarie pendant trois cents ans. Les nomades qui habitaient au nord des monts Tien-Chan en profitèrent ; à la fin du dix-septième siècle, Galdan-Bokoctou, chef des Éleutes ou Kalmouks, étendit son autorité sur les vallées qu'arrosent l'Irtych noir et l'Ili et fonda l'empire dzoungar ; en 1678, il fut appelé en Kachgarie par les montagnards blancs et réunit cette contrée à sa domination.

Pour la première fois, il s'élevait dans l'Asie centrale une puissance capable de porter ombrage au prestige séculaire du Céleste Empire. Les

Lettres de Chine

princes de la dynastie mandchoue actuelle s'en émurent ; l'empereur K'ang-Hi se mit lui-même à la tête de ses armées et marcha contre Galdan ; la guerre fut longue et sanglante ; elle finit en 1697, lorsque le chef dzoungar, traqué comme une bête fauve, se fût donné la mort en s'empoisonnant. La Dzoungarie et la Kachgarie devinrent alors pays chinois et le restèrent durant tout le dix-huitième siècle. En 1755, la révolte des deux chefs musulmans connus sous les noms de grand et de petit K'odja, fut punie avec sévérité ; l'empereur Kien-Long profita de ce succès pour faire triompher ses soldats au-delà même des monts Tien-Chan, dans la vallée du Syr-Daria ; en 1758, en effet, le Khokand dut promettre de lui payer tribut.

Ainsi, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, la Chine s'était contentée de revendiquer sur la Kachgarie et la Dzoungarie cette suzeraineté nominale qu'elle s'arroge sur tous les peuples ; mais lorsqu'elle vit un royaume important s'y constituer, elle intervint par les armes et l'abattit dès sa naissance. Cependant le mahométisme est dans ces régions un principe qu'il n'est pas aisé de faire disparaître ; il unit ces peuples dans une haine commune de ceux qui les ont conquis et qui sont leurs ennemis héréditaires. Notre siècle a vu les efforts désespérés de cette nationalité qui veut être. En 1812, le premier souverain du Khokand qui prit le titre de Khan se déclara indépendant et cessa d'envoyer des ambassadeurs porter ses

Lettres de Chine

hommages à Pékin. De 1820 à 1828, Djéhanguir, dont le nom signifie le Conquérant du monde, souleva la Kachgarie et tint tête pendant quelques années aux troupes de l'empereur Tao-Kouang. Vaincu enfin, il fut fait prisonnier et mis à mort ; son pays retomba sous une domination détestée.

Depuis cette époque, et malgré la répression qui suivit la tentative de Djéhanguir, les révoltes se sont succédé presque sans trêve. Vers 1864, le mouvement s'étendit et ce fut une insurrection générale de tous les musulmans de l'Asie centrale. Depuis l'extrémité occidentale de la province du Kan-Sou jusqu'aux monts Kouen-Lun, on courut sus aux Chinois et on les massacra sans merci. Un chef taranchi prit le pouvoir en Dzoungarie ; mais il eut le malheur de traiter avec mépris les autorités russes de la frontière ; aussitôt le général Kolpakowsky remonta la vallée de l'Ili et s'empara des villes principales ; les Russes s'établirent ainsi, en 1871, dans le district de Kouldja, tout en promettant aux Chinois de le leur rendre s'ils parvenaient à triompher de la rébellion. En Kachgarie, un aventurier, nommé Yakoub, originaire du Khokand, où il avait exercé le métier de danseur public, prit la direction des musulmans révoltés ; il s'empara de Kachgar, malgré la belle défense du général chinois, qui finit par se faire sauter avec la garnison plutôt que de se rendre.

En 1867, Yakoub était maître d'un royaume et se fit proclamer émir ; pendant quelques années il

Lettres de Chine

put sembler que la Chine avait perdu sans retour ses provinces musulmanes. La Russie accrédita auprès de Yakoub le colonel Kaulbars ; le nouvel émir fut aussi reconnu par l'Angleterre et par la Turquie. En 1874, la mort de l'empereur de Chine, T'ong-Tché et l'accession au trône d'un enfant de trois ans parurent promettre à la Kachgarie le maintien de son indépendance. Les événements démentirent ces prévisions : sous la régence des deux impératrices femmes du souverain défunt, le général Tso-Tsong-T'ang fut chargé de soumettre les rebelles. Tso-Tsong-T'ang était un homme peu ordinaire qui se dévoua à sa tâche avec une énergie infatigable. En avançant pas à pas, en assiégeant une à une les villes de la Kachgarie, il parvint à s'emparer du pays tout entier. En 1877, Yakoub était assassiné et tous ses partisans se dispersaient. Son fils, Beg-Kouli-Beg tenta pendant quelques mois une vaine résistance, puis dut s'enfuir en Russie. Ainsi s'écroulait l'empire musulman que la Chine avait redouté de voir s'établir à ses portes.

Après être rentré en possession de la Kachgarie, le gouvernement de Pékin réclama de la Russie le district de Kouldja. Le traité de Livadia (1880) stipula les conditions auxquelles se ferait cette restitution : la Russie recevait une indemnité de neuf millions de roubles métalliques ; elle obtenait le droit de nommer des consuls dans la plupart des villes de la Dzoungarie, en outre de ceux qu'elle avait déjà à Ili, à Tarbagataï, à

Lettres de Chine

Kachgar et à Ourga. Enfin, elle s'annexait deux territoires par lesquels elle s'avançait plus haut, d'une part sur le cours de l'Ili, d'autre part sur celui de l'Irtych noir ; la première de ces concessions lui ouvrait la passe de Muzart dans les monts Tien-Chan et lui donnait une entrée en Kachgarie ; la seconde était le point de départ de la route qui pénètre en Dzoungarie par Bouloun-Tochoï et Barkoul.

Après quinze ans de lutte, la Chine avait donc reconquis ses possessions dans l'Asie centrale. Un pareil effort témoigne qu'elle a un singulier désir de se maintenir dans ces pays. Elle a reconnu, en effet, le grand danger que lui fait courir le mahométisme ; elle sait, par une expérience de deux siècles, avec quelle facilité les tribus se soulèvent à la voix d'un chef inspiré, avec quel enthousiasme elles s'arment pour la guerre sainte ; comme aucune frontière naturelle ne la sépare de ces peuples, elle sent qu'il lui faut les dominer sans cesse si elle veut éviter que la marée montante de l'islam ne submerge quelque jour la civilisation dont elle est si fière. En outre, dans ces dernières années, la Russie a fait d'immenses progrès en Asie ; elle commande, depuis 1876, dans le Ferganah, jadis tributaire du Céleste Empire, et ses chemins de fer vont jusqu'à Samarcande ; elle est maîtresse des routes qui conduisent en Chine par la Dzoungarie ; ses consuls ont une autorité toujours grandissante dans les cités musulmanes. Le gouvernement de

Lettres de Chine

Pékin a conquis d'abord ces peuples pour qu'ils ne devinssent pas trop puissants ; elle les veut maintenant pour s'en faire un rempart contre l'invasion des Slaves.

Si les raisons pour lesquelles la Chine tient pour importante l'occupation de la Kachgarie et de la Dzoungarie ne sont pas sans valeur, il n'en est pas moins vrai qu'elle trouve des difficultés considérables à s'y établir. Nous allons essayer d'esquisser quelle politique elle y suit, en nous référant aux décrets et aux rapports qui ont paru dans la *Gazette officielle de Pékin*.

Lorsque Tso-Tsong-T'ang eût dompté l'insurrection musulmane, il fut nommé gouverneur militaire des provinces dont il venait de s'emparer. Son premier soin fut de châtier les rebelles. Yakoub-Bey n'était plus, mais trois de ses fils et un de ses petits-fils avaient été faits prisonniers ; or, la loi chinoise punit jusqu'à la seconde génération les crimes de haute trahison ; comme les descendants de Yakoub étaient des enfants, ils ne pouvaient avoir pris part à sa révolte ; cette considération les faisait échapper à la mort, mais non au supplice : le plus âgé, qui avait quatorze ans, fut fait eunuque et envoyé comme esclave dans un camp de la Mandchourie ; quant aux trois plus jeunes, il fut décidé, suivant les prescriptions légales, qu'ils seraient emprisonnés jusqu'à l'âge de onze ans, et qu'alors

Lettres de Chine

ils subiraient le même traitement que leur aîné ¹. Ce seul exemple permet de comprendre avec quelle cruauté s'exerça la répression.

Mais il ne suffisait pas de terroriser le pays, il fallait y implanter la race des vainqueurs. Le premier moyen auquel on eut recours fut la colonisation militaire. Les troupes qui se trouvaient dans le nouveau territoire ne faisaient pas partie des huit bannières mandchoues ; elles appartenaient à cette armée irrégulière qui est appelée « l'étendard vert ». Aussitôt la guerre finie, ces « braves » se transformaient en pillards. Un commandant nouvellement nommé, quand il arrivait à son poste, ne trouvait plus de soldats ². Ces troupes désorganisées n'étaient qu'une cause de trouble. Pour s'en débarrasser, on leur donna des terres à cultiver et l'on en fit des agriculteurs. Ces soldats-laboureurs formèrent ainsi des colonies militaires assez semblables à celles de l'ancienne Rome. Ils sont répartis en « maisons » ayant chacune deux hommes dans la force de l'âge ; chaque groupe reçoit 60 meous de terrain (environ 4 hectares), 6 taëls (le taël vaut de 5 fr. 50 à 6 francs), pour se procurer des instruments aratoires, 8 taëls pour se construire une demeure, 24 taëls pour acheter deux vaches, puis quelques semences et de la farine. La moitié de ces avances doit être rendue au gouvernement au bout d'un an, la seconde moitié l'année suivante ;

¹ Gazette de Pékin, 26 juin 1879.

² Gazette de Pékin, 1886.

Lettres de Chine

une taxe est levée à partir de la troisième année ¹. En outre, la Kachgarie et la Dzoungarie devinrent des lieux de déportation ; les hommes qui avaient encouru la peine du bannissement les peuplèrent ; comme beaucoup d'entre eux s'évadaient, ceux-là seuls qui étaient mariés continuèrent d'y être envoyés ². Ce système n'est pas une innovation qu'on ait faite dans l'Asie centrale ; c'est une application de procédés pratiqués depuis longtemps par les Chinois.

En attendant que la colonisation, toujours très lente, ait produit des effets appréciables, le gouvernement de Pékin s'efforce de se donner quelque prise sur la population même qu'il s'est annexée. Au Thibet et en Mongolie, il y est parvenu en prenant la haute main sur la religion : par l'influence qu'il exerce sur les prêtres bouddhistes, son autorité est ferme dans ces pays. Mais le mahométisme est intransigeant par essence ; les chefs de cette doctrine ne seront jamais les agents de la Chine ; ils en sont les pires ennemis. Les Chinois l'ont reconnu ; aussi ont-ils renoncé à s'appuyer sur la religion pour dominer en Kachgarie ; ils tentent maintenant de conquérir les esprits par l'instruction. Tso-Tsong-T'ang, dès qu'il fut vainqueur, répandit à profusion dans le nouveau territoire des copies du Saint-Édit ³ ; cet ouvrage est un recueil de seize maximes écrites par

¹ Gazette de Pékin, 18 avril 1887.

² Gazette de Pékin, 1er décembre 1888.

³ Gazette de Pékin, 11 juin 1881.

Lettres de Chine

l'empereur K'ang-Hi, commentées et paraphrasées au dix-huitième siècle ; il contient les principes fondamentaux du confucianisme d'État ; tous les quinze jours une lecture officielle en est faite au peuple par un fonctionnaire et l'on espère beaucoup de cet enseignement. Les successeurs de Tso-Tsong-T'ang, dans le gouvernement de la Kachgarie, continuèrent son œuvre : le seul moyen, dit l'un d'eux ¹, d'amener les habitants de ces contrées éloignées à la même civilisation que la Chine, c'est de répandre l'instruction. C'est pourquoi des écoles ont été fondées où les élèves portent le costume chinois ; ils y apprennent les livres classiques qui sont, pour les lettrés de l'empire, le fond de leur science. Ceux qui auront montré du zèle dans cette étude seront appelés à remplir plus tard les principales charges dans leur pays.

Enfin, pour assurer son autorité en Kachgarie et en Dzoungarie, le gouvernement de Pékin en a transformé l'administration. Avant la révolte de Yakoub, le pouvoir avait été laissé aux chefs indigènes appelés begs ; ceux-ci étaient surveillés par le gouverneur militaire chinois. Ce système engendrait des violences perpétuelles. À vrai dire, on le rétablit après 1877, mais on songea dès lors à changer cette organisation ; il fallait remplacer la direction militaire par une direction civile ; les begs devaient perdre leur influence ; en un mot, il importait que le nouveau territoire devint tout

¹ Gazette de Pékin, 20 octobre 1886.

Lettres de Chine

semblable à l'une des dix-huit provinces de l'empire ¹. Ces réformes ont été l'œuvre des dernières années. En 1881 ², le titre de gouverneur militaire (tsiang-kiun) est supprimé et remplacé par celui de gouverneur civil (siun-fou) ; le gouverneur civil du nouveau territoire est en même temps gouverneur de la province du Kan-Sou, dont toute la partie occidentale est une portion de l'ancienne Dzungarie ; à ce titre, le nouveau territoire se trouve, ainsi que le Kan-Sou, placé sous la haute surveillance du vice-roi du Chen-Si et du Kan-Sou. La Kachgarie et la Dzungarie sont, en outre, divisées en trois départements, administrés chacun par un préfet ; les trois préfectures sont Aksou, Kachgar et Ouroumtsi ³. Le préfet d'Ouroumtsi reçoit les attributions de juge provincial ⁴. On nomme un commissaire des finances ⁵. Avec cette nouvelle administration, les begs font double emploi ; bien plus, leurs pouvoirs risquent d'entrer en conflit avec ceux des fonctionnaires chinois. Il faut donc les supprimer ; cependant on procédera graduellement : ceux qui sont en charge seront maintenus, mais tout poste vacant sera aboli ⁶. Il n'y aura plus désormais comme autorités indigènes que des « chefs » (t'éou-mou) inférieurs en grade aux officiers chinois ; ces chefs seront choisis parmi

¹ Gazette de Pékin, 2 octobre 1882.

² Gazette de Pékin, 18 octobre 1882.

³ Gazette de Pékin, 18 et 19 novembre 1884.

⁴ Gazette de Pékin, 22 août 1885.

⁵ Gazette de Pékin, 18 novembre 1884.

⁶ Gazette de Pékin, 23 janvier 1886.

Lettres de Chine

les meilleurs élèves des écoles chinoises ¹. Ainsi se réalise peu à peu la substitution d'une administration provinciale à l'ancien ordre de choses.

L'activité que déploie, depuis deux siècles, la Chine dans l'Asie centrale contraste avec l'indifférence qu'elle témoignait auparavant pour les destinées de ces pays. Autrefois, en effet, elle ne trouvait dans les contrées occidentales qu'une barbarie flottante et ne la craignait point. Aujourd'hui, c'est l'islamisme en Kachgarie et en Dzoungarie, c'est la civilisation européenne à leurs portes. Contre ce double péril, la Chine n'a pas trop de toutes ses forces pour lutter. Cependant le travail de réorganisation qu'elle a entrepris ne peut donner des résultats qu'au bout de longues années ; aujourd'hui encore, sa conquête est à la merci d'une insurrection musulmane ou d'une expédition russe. Le nouveau territoire est maintenant une province de l'empire, mais elle est celle dont la possession est la plus incertaine.

@

¹ Gazette de Pékin, 2 octobre 1882.

La Chine et la Mandchourie

@

Pékin, 11 septembre 1889

Depuis deux siècles et demi, les Mandchous ont conquis la Chine, et la dynastie qu'ils y ont fondée règne encore aujourd'hui. Nous nous proposons de rechercher dans quelle situation respective se trouvent, après une période si longue, le pays des vainqueurs et celui des vaincus.

Lorsque, vers 1640, les Mandchous se furent assurés tout l'empire, ils ne songèrent pas à bouleverser l'administration qu'ils y trouvèrent établie. La Mandchourie et la Chine eurent ainsi deux gouvernements distincts ; l'union n'existait que dans la personne du chef commun. Non seulement il n'y avait pas de lien constitutionnel entre les deux pays, mais encore des différences profondes se marquaient entre les régimes sous lesquels ils vivaient. Tandis que les Chinois sont un peuple de laboureurs, les Mandchous sont des chasseurs et des guerriers ; cette opposition dans les mœurs a produit une distinction radicale dans l'état social. En Chine, la terre est possédée par le paysan ; moyennant le paiement d'une taxe, il en est le maître absolu. Le gouvernement a pour devoir de protéger l'agriculture, afin d'empêcher la famine ; aussi l'impôt foncier est-il considéré comme le plus légitime et le plus naturel de ses revenus. Une administration civile très développée

Lettres de Chine

garantit l'ordre intérieur. L'armée est un mal nécessaire qui n'a d'autre raison d'être que la protection des terres cultivées ; pendant longtemps elle a été composée surtout de condamnés : les camps étaient les travaux forcés de l'empire ; aujourd'hui encore aucun Chinois n'est obligé d'être soldat.

Tout autre était la condition de la Mandchourie. Le Mandchou n'existait que pour les combats ; dès qu'il parvenait à l'âge viril, il était enrôlé dans un des huit corps d'armée appelés « bannières » ; le sol où il se trouvait ne lui appartenait pas ; il était la propriété du khan qui y entretenait ses hommes en leur faisant faire de grandes expéditions de chasse ; il leur payait une solde qui devait leur permettre de vivre. Tout était organisé pour la guerre. C'est pourquoi, lorsqu'en 1683 l'empereur K'ang-Hi arrêta le statut politique de la Mandchourie et lui donna un gouvernement militaire, il la divisa en trois provinces, Fong-T'ien, Ki-Lin, Heïleng-Kiang ; chacune avait à sa tête un maréchal tartare ; sous les ordres de cet officier supérieur des lieutenants exerçaient l'autorité suprême dans les divers cantons. Ainsi, durant les premiers temps de la domination mandchoue, les deux peuples que le sort des armes réunissait n'avaient aucun trait commun ; ils représentaient deux types différents de civilisation.

Cette opposition cependant ne s'est pas maintenue et c'est la Mandchourie qui a fait tous les frais du rapprochement. On peut assigner à

Lettres de Chine

cette transformation deux causes, l'une interne pour ainsi dire et inhérente à l'empire lui-même, l'autre externe et venant de facteurs étrangers.

La première de ces deux causes est l'immigration chinoise en Mandchourie. Lorsque les Tartares se furent emparés de la Chine, ils laissèrent presque désert leur pays d'origine. Des tribus de chasseurs ont besoin pour vivre d'une étendue de terres beaucoup plus considérable qu'une nation d'agriculteurs ; aussi la population était-elle peu dense en Mandchourie, même avant la conquête ; elle le fut moins encore après que la plupart des vainqueurs furent partis pour tenir garnison dans ces dix-huit provinces. Elle offrait donc des conditions favorables à l'émigration. Les provinces du nord-est de la Chine sont naturellement pauvres ; elles ne tardèrent pas à y envoyer le trop-plein de leurs habitants. La plaine fertile du Léao attira d'abord les nouveaux venus ; peu à peu ils remontèrent vers le nord et, sous le règne de K'ang-Hi, ils pénétraient dans la vallée de la Soungari. À vrai dire, le gouvernement faisait tout son possible pour retarder cette invasion pacifique ; il n'ouvrait qu'un à un des districts jusqu'alors restés vierges. Mais c'était une pression lente et incessante à laquelle il fallait finir par céder. La grandeur même des territoires réservés à l'empereur rendait impossible une surveillance rigoureuse ; des Chinois y entraient sans bruit et s'établissaient en cultivateurs ; au bout de deux ou trois ans on les surprenait, mais

Lettres de Chine

c'étaient alors des villages entiers qu'il aurait fallu détruire, et on n'osait recourir à des mesures aussi violentes.

Dans d'autres cas, des soldats mandchous se donnaient à des Chinois pour les possesseurs de terres qui appartenaient en réalité à l'État et les leur vendaient. On punissait les soldats, mais il était difficile de chasser les colons. Souvent l'aliénation se produisait d'une manière moins irrégulière : la modicité de la paye donnée aux hommes des bannières avait à mainte reprise engagé les empereurs à leur allouer des champs ; les Mandchous avaient tout profit à les faire cultiver par des Chinois qui leur payaient une redevance ; au bout d'un temps plus ou moins long le fermier évinçait le propriétaire. Ainsi se modifia graduellement la condition du sol en Mandchourie ; il se trouva dans la seconde moitié du siècle présent qu'une grande partie des terres étaient en fait occupées par des Chinois et qu'elles ne payaient pas de taxe parce qu'elles étaient toujours censées appartenir à l'empereur. Cet état de choses était anormal et il importait de ne pas le laisser subsister.

Ce n'était pas seulement comme laboureurs que les Chinois s'établissaient en Mandchourie ; d'autres s'y rendaient attirés par la renommée des pépites d'or que roulent plusieurs fleuves. Mais le gouvernement en a toujours défendu la recherche ; ces hommes étaient donc hors la loi ; ils menaient une existence d'aventures et de

Lettres de Chine

brigandage ; ils étaient d'autant plus dangereux que, suivant la tendance naturelle du caractère chinois à l'association, ils formaient des bandes organisées. Ainsi, de 1866 à 1877, un nommé Han, chef d'une troupe de chercheurs d'or, se rendit presque indépendant sur un territoire situé à la limite des provinces de Ki-Lin et de Tong-T'ien ; le gouvernement en avait si grand'peur que pendant longtemps il n'osa le combattre et préféra le gagner ; il s'en servit pour repousser d'autres pillards et lui conféra même un bouton de mandarin. Des bandes moins puissantes étaient dispersées par les soldats, mais elles se reformaient bientôt. Les routes étaient si peu sûres qu'il se créa des agences pour louer aux voyageurs des hommes armés qui les escortaient. L'autorité militaire des provinces mandchoues était donc incapable de faire une police suffisante depuis que les Chinois y avaient pénétré. À ce point de vue encore une réforme était urgente.

Enfin, quelque pénible que fût cet aveu pour les Mandchous, ils durent reconnaître que leur race perdait peu à peu son originalité et sa force. Les fiers guerriers du dix-septième siècle étaient devenus de pauvres hères qui ne vivaient qu'à grand'peine de leur maigre solde ; un décret impérial vint enfin, en 1865, les soustraire à cette obligation de l'état militaire, qui avait été d'abord pour eux un titre de gloire et qui n'était plus maintenant qu'une servitude. Les Mandchous purent dès lors, comme les Chinois, être

Lettres de Chine

marchands ou laboureurs ; les deux peuples n'eurent plus deux genres de vie opposés. Un autre fait montre combien profonde a été l'influence des Chinois sur ceux qui les dominant : c'est la disparition graduelle de la langue mandchoue. En vain est-elle encore réputée le parler de la cour ; en vain les officiers tartares doivent-ils s'en servir dans les audiences du palais ; ils se contentent d'apprendre quelques formules dont le sens leur échappe ; parfois, ils ne font même pas cet effort. Il y a trois ans, la *Gazette de Pékin* publiait une semonce adressée à un lieutenant de bannière qui, en présence de l'empereur, avait été incapable de réciter, autrement qu'en chinois, la liste des grades qu'il avait parcourus. Malgré les efforts du gouvernement, le mandchou est une langue qui disparaît de plus en plus.

Puisque les Tartares n'étaient plus maintenant une race différente des Chinois, puisque l'autorité militaire qui avait été d'abord établie en Mandchourie était incapable de réprimer le brigandage, puisqu'enfin une grande partie des terres avait cessé d'être propriété impériale et se trouvait défrichée et cultivée, la conclusion ne s'imposait-elle pas qu'il n'y avait plus lieu de maintenir ce pays sous un régime spécial, qu'il fallait lui donner une administration semblable à celle des dix-huit provinces ?

Le gouvernement fut encore amené à cette même idée par une considération d'un autre

Lettres de Chine

ordre, à savoir les progrès de la Russie sur l'Amour. Ce fut en 1650 que les Russes s'établirent pour la première fois au bord de ce fleuve. Le traité de Nertschinsk (1689) les rejeta au nord de la rivière Argoun. Les choses restèrent dans cet état jusqu'au milieu de ce siècle. Mais la guerre de Crimée révéla aux Russes l'importance de la côte de Mandchourie, car ils regrettèrent alors de n'avoir pas sur le Pacifique un port où abriter leurs bateaux chassés par les flottes alliées. Ils résolurent de se montrer plus prévoyants. En 1854, le comte Mouravief, gouverneur général de la Sibérie, descendit en bateau à vapeur l'Amour jusqu'à la mer, plaça des postes militaires le long du fleuve et occupa les principaux points de la côte de Mandchourie. De 1858 à 1860, les Russes négocièrent avec la Chine pour la cession des territoires qu'ils avaient envahis ; le général Ignatief, ministre plénipotentiaire du tsar, profita de la situation difficile où se trouvait le gouvernement impérial, qui luttait à la fois contre l'insurrection des Taïping et contre l'expédition anglo-française : le traité de Pékin (décembre 1860) fit abandon à la Russie de toute la côte de Mandchourie jusqu'à la rivière Tioumen, limite nord de la Corée.

Cette immense bande de terre avait été enlevée presque par surprise ; la grandeur même des pertes qu'elle avait faites rendit la Chine attentive. Elle reconnut bientôt le danger permanent que créait à ses portes le voisinage de la Russie ; elle

Lettres de Chine

la vit se fortifier sur l'Amour, fonder un port de guerre à Vladivostock, intriguer pour s'établir en Corée, discuter les plans du chemin de fer qui, dans quelques années sans doute, longera, en Sibérie, toute la frontière de Chine et arrivera jusqu'au Pacifique. Plusieurs hommes politiques du Céleste Empire sentent la gravité de la situation : voici ce que disait, il y a quelques mois à peine, un haut fonctionnaire, dans un rapport au trône ¹ :

« La Russie s'étend d'une manière continue sur une longueur de plus de dix mille li au nord du nouveau territoire (Turkestan chinois et Dzoungarie), de la Mongolie et du Heï-long-Kiang (fleuve Amour), et à l'est du Ki-Lin. Elle nous enserme des deux côtés ; à l'orient, elle a les yeux fixés sur la Corée ; à l'occident, elle guette la Mongolie. Elle enveloppe étroitement l'empire du Milieu. Depuis les trois provinces de l'Est (Fong-T'ien, Ki-Lin, Heï-long-Kiang) jusqu'au nouveau territoire, elle nous presse toujours

¹ Cette citation est empruntée au rapport que Houang-P'ong-Nien, faisant fonctions de gouverneur du Kiang-Sou, a présenté à l'empereur sur la question des chemins de fer. Plusieurs vice-rois et gouverneurs ont, au commencement de cette année, exposé leur avis à ce sujet. Le rapport de Léou-Ming-Tch'ouan, gouverneur de Formose, celui de Tchang-Tche-Tong, ex-vice-roi des deux Kouang, aujourd'hui vice-roi du Hou-Kouang, et celui de Houang-P'ong-Nien ont été rendus publics. La plupart de ces rapports étant favorables à l'établissement des chemins de fer, le gouvernement a institué une administration ou « yamen » des chemins de fer analogue à celle qui a été établie, il y a quelques années, pour la marine de guerre. Il est donc probable que la construction de voies ferrées sera bientôt entreprise en Chine.

Lettres de Chine

de plus près. En cas de guerre, le chemin de fer des Russes en Sibérie transportera les troupes de l'ouest à l'est avec facilité et promptitude, tandis que nous serons retenus au loin, ce qui ne sera pas à l'avantage de nos soldats.

Puisque les choses sont à ce point, il est urgent pour la Chine de mettre la Mandchourie en état de défense ; il faut établir des télégraphes et des chemins de fer pour que la mobilisation soit rapide ; il faut changer un armement suranné. Mais à côté de ces mesures qui peuvent être prises dans un bref délai, il en est d'autres dont l'effet est plus lent, mais non moins sûr. Ce qui a fait le succès facile des Russes sur l'Amour, c'est que les tribus de ces régions n'étaient point pénétrées par l'influence chinoise ; il leur était indifférent d'obéir au Fils du Ciel ou au tsar ; l'un et l'autre maîtres leur semblaient également inconnus.

La Mandchourie ne sera bien unie aux dix-huit provinces que lorsqu'elle formera avec elles un seul et même peuple. Or, la Chine est éminemment capable de faire cette œuvre d'assimilation. Sa grandeur n'est pas dans son armée ni dans sa marine ; elle est dans cette prodigieuse civilisation qui, depuis quatre mille ans, coule des millions de pensées humaines dans un même moule. À travers les générations successives se sont développées des idées qui sont aujourd'hui le patrimoine commun de cette

Lettres de Chine

race ; une si longue vitalité leur a donné une consistance singulière.

Les Chinois sentent vivre en eux les âmes de leurs ancêtres innombrables ; ils se considèrent comme les dépositaires passagers de cet héritage sacré dont ils ne songent même pas à contester la valeur ; ils participent d'un esprit si durable qu'il est une des plus grandes puissances sociales du monde ; rien ne saurait leur enlever leur caractère national ; c'est là ce qui les fait détester et craindre dans les pays étrangers où ils s'établissent. Le gouvernement de Pékin a pris conscience de la force inappréciable qu'il avait ainsi à sa disposition ; il a résolu de s'en servir pour s'assurer certaines contrées dont il craignait d'être dépossédé ; aussi assistons-nous depuis quelques années, en Chine, à un travail remarquable de centralisation : l'Ili et la Dzungarie, puis l'île de Formose ont été érigés en provinces ; mais c'était en Mandchourie que la réforme avait commencé.

Nous avons vu quelles causes avaient rendu nécessaires les changements dans l'administration de ce pays ; il nous reste à montrer comment la réorganisation s'est opérée.

Elle fut entreprise d'abord dans la province la plus méridionale, celle de Fong-T'ien : en 1876, un décret impérial décida que le maréchal tartare serait assimilé à un vice-roi et le maire de la ville de Moukden à un gouverneur de province. En

Lettres de Chine

outre, les Mandchous n'auraient plus désormais le privilège d'exercer seuls les fonctions publiques dans leur pays, les Chinois pourraient y être admis. Enfin, trois intendants (tao-tai) étaient nommés à la tête du circuit de Moukden, du circuit oriental et du circuit de Kin-chan-Haï. L'ère de l'administration civile était inaugurée. En 1882, elle s'ouvrit aussi pour la province de Ki-Lin ; on établit dans la ville de Ki-Lin un intendant qui devait traiter les affaires de concert avec le maréchal tartare. La province de Heï-long-Kiang est la seule maintenant qui ait conservé le gouvernement militaire dans son intégrité.

Avec ce nouveau système, il était possible de dresser un cadastre et de percevoir la taxe foncière ; aussi la condition de la propriété changea-t-elle ; on n'expulsa plus les colons et tout homme qui avait cultivé deux ans de suite un champ put s'en dire le propriétaire ; mais c'était à la condition qu'il ferait une déclaration aux autorités locales et s'engagerait à payer les droits ; s'il négligeait cette démarche, ses voisins étaient autorisés à réclamer sa terre. Par l'institution de cette surveillance mutuelle entre paysans, bien peu pourraient se soustraire à l'impôt. Non seulement les faits accomplis furent légalisés, mais on donna des encouragements à l'agriculture : c'est ainsi que des soldats de la province de Ki-Lin reçurent des terres et devinrent laboureurs.

Lettres de Chine

Le gouvernement a reconnu aussi la faute qu'il faisait en laissant dormir les richesses minières de la Mandchourie ; il ne se contente plus d'en défendre l'abord et s'est résolu à en tirer profit pour son compte. En 1888, il a décidé d'exploiter les gisements aurifères du Mo-Ko, affluent de l'Amour.

Par toutes ces innovations, la Chine a pris une part plus active dans les affaires de la Mandchourie ; elle y répand son influence et le temps n'est pas loin où l'on ne fera plus de différence entre les trois provinces extérieures et l'Empire du Milieu proprement dit. Mais l'introduction de l'administration civile n'a pas fait négliger le soin des choses de la guerre ; en 1886, on a créé le poste de commissaire impérial pour les affaires militaires dans le Fong-T'ien, le Ki-Lin et le Hei-long-Kiang ; ce haut fonctionnaire a charge d'organiser des régiments instruits et armés à l'européenne ; ces troupes sont encore à peine formées et cependant elles n'ont déjà pas moins de soixante canons Krupp.

L'ensemble des réformes introduites pendant ces dernières années en Mandchourie n'a eu d'autre but que de la rendre toute semblable aux provinces chinoises. La crise qui se passe aujourd'hui a été rendue nécessaire, d'un côté, par le lent travail de deux siècles : la Chine, avec la puissance de sa force civilisatrice, a conquis son vainqueur. D'autre part, elle a vu le danger qui la menaçait au Nord ; elle a senti le besoin de se

Lettres de Chine

concentrer, parce que l'unité est une condition d'existence chez les nations comme chez les individus. Pour ces deux raisons, elle a voulu qu'un esprit unique régnât dans son immense empire : la réorganisation de la Mandchourie est un remarquable indice de vitalité qu'a donné la nation chinoise.

@

Le droit de remontrances en Chine

@

Pékin, janvier 1890

En Chine, le pouvoir de l'empereur est absolu ; il se trouve cependant limité par le droit qu'ont certains hauts fonctionnaires de faire des remontrances. Non seulement les actes impériaux ne sont pas soustraits à la critique, mais encore l'autorité suprême sollicite elle-même en certaines occasions des avis et demande à être éclairée ¹ ; elle permet donc et encourage parfois une certaine liberté de parole. Tous les grands officiers qui adressent des mémoires au trône peuvent profiter de cette licence ; en réalité, le droit de remontrances n'est guère exercé que par la cour connue en Europe sous le nom de cour des censeurs (tou tch'a yuan).

Une institution aussi libérale, dans un pays où Montesquieu voyait le type d'un État despotique, est faite pour surprendre. Elle devient moins étrange, si l'on considère l'organisation administrative de la Chine. Quelque singulier prestige qu'ait l'empereur, il prend rarement une part directe aux affaires ; il règne, mais gouverne peu. Les vice-rois et les gouverneurs de province sont le véritable pouvoir exécutif. Lorsqu'ils veulent introduire quelque innovation importante, ils envoient & la cour un mémoire, en demandant

¹ Gazette de Pékin, 26-27 Janvier 1875.

Lettres de Chine

l'approbation impériale. S'ils l'obtiennent, ils peuvent agir. Ce sont donc eux qui ont l'initiative de toutes les lois d'intérêt local et ce sont eux encore qui les appliquent. De là, il suit que, dans la plupart des cas, en blâmant les défauts de la politique intérieure on n'incrimine pas l'empereur et que la remontrance est moins une censure qu'une plainte. Dans ces conditions, il est possible de parler à cœur ouvert. Aussi la *Gazette de Pékin* contient-elle plusieurs rapports où sont dénoncés les vices de l'administration : la justice est trop lente ¹ ; elle use de tortures inutiles ² ; elle fait subir aux personnes destinées à servir de témoins un emprisonnement illicite ³ ; la juridiction d'appel est imparfaite, car, après que le jugement a été cassé, la cause est renvoyée souvent au tribunal qui avait décidé en première instance ⁴ ; la vente des charges publiques et des décorations est un abus funeste ⁵ ; le maintien des douanes intérieures ou bureaux de *likin* donne lieu à des exactions sans nombre ⁶ ; la culture de l'opium est une plaie de l'agriculture ⁷. Tels sont les abus que stigmatisent volontiers les censeurs.

Quelle que soit la franchise de ces placets, le nombre même des fonctionnaires qu'ils atteignent atténue leur portée ; la responsabilité se perd en

¹ 6 janvier 1876.

² 6 avril 1883.

³ 20 juillet 1875.

⁴ 9 avril 1877.

⁵ 16-17 février 1878.

⁶ 17 septembre 1878.

⁷ 7 septembre 1874.

Lettres de Chine

se divisant. Lorsque l'empereur répond aux représentations qui lui sont adressées, il reconnaît la gravité des choses qu'on lui dévoile et lance quelques formules stéréotypées encourageant les personnages officiels à être vertueux et intègres ; il ordonne ¹, si l'auteur de la pétition a été éloquent, qu'on lui fasse l'honneur de placer son mémoire dans une salle du palais, pour servir de modèle aux parleurs à venir.

Le décret impérial est conçu le plus souvent en termes trop vagues pour avoir beaucoup d'efficacité. En vain l'empereur déclare-t-il que « les droits de *likin* sont un expédient temporaire pour défrayer les dépenses militaires » ² ; en vain proclame-t-il que les plantations d'opium sont la ruine du peuple ; la perception du *likin* continue d'année en année à entraver le commerce, et l'opium persiste à pousser dans la Mandchourie et le Chan-Si ³. Aussi, lorsque les remontrances ont pour objet les imperfections du gouvernement, ceux mêmes qui les écrivent ne s'abusent pas sur l'utilité de leur démarche ; ils savent qu'elle ne saurait amener aucune réforme soudaine ; elle sera une des innombrables composantes de la force dont l'action très lente produit par degrés insensibles un changement dans ce pays si peu révolutionnaire.

¹ 25 mai 1878.

² 11-12 février 1882.

³ 19 octobre 1874 et 3 novembre 1877.

Lettres de Chine

Cependant, il est un autre genre de critiques dont l'effet est plus immédiat et la hardiesse plus évidente. Ce sont celles qui attaquent, non pas des maux invétérés et généraux, mais des actes récents et particuliers de l'empereur. La censure, dans certains de ces cas, se porte même jusqu'à des excès qui nous étonnent. Nous voyons, par exemple, un commissaire d'une des cours secondaires de Pékin reprocher à l'empereur T'ong-Tché son manque de piété filiale ¹ ; on ne saurait faire d'allégation plus perfide en Chine ; d'une part, en effet, les Chinois ne sont pas familiers avec la distinction que les Européens font entre la vie publique et la vie privée ; ils estiment, au contraire, que la vertu dans l'une est le principe de la justice dans l'autre ; en outre, l'amour d'un fils pour son père est le symbole de l'affection d'un peuple pour son souverain, ou plutôt il est un même sentiment qui existe entre les parents et les enfants, entre le prince et les sujets ; si donc l'empereur ne pratique pas la piété filiale, comment peut-il espérer s'attacher les hommes, puisqu'il leur donne un exemple funeste et qu'il est indigne d'être leur maître ? Sans aller jusqu'à ces accusations que leur gravité même rend très rares, les censeurs se permettent parfois certaines observations qui sont fort désagréables à la cour ; parmi les plus mal venues il faut compter celles qui ont pour objet la dilapidation des finances dans la maison

¹ 2 juin 1872.

Lettres de Chine

impériale : en fait, dit une de ces remontrances ¹, sur 1.000 taëls alloués à une certaine dépense, la maison impériale ne donne leur véritable destination qu'à 100 ; elle ne paye que 520 taëls sur 1.000 à ses créanciers. D'autres censeurs sont assez osés pour blâmer l'impératrice Ts'eu-Hi de n'avoir pas assisté aux séances du Grand Conseil ² ; ils reconnaissent la sage direction donnée aux affaires par cette femme, qui fut deux fois régente et qui, bien qu'elle ait remis le pouvoir à son neveu l'empereur Kouang-Siu le 4 mars 1889, continue à prendre une grande part à la politique ; mais ils se plaignent s'il lui arrive de témoigner quelque lassitude et l'engagent à être plus soucieuse du bien du pays.

À vrai dire, ces remontrances sont sans grande portée et l'impératrice en a subi de plus sérieuses. Une des plus redoutables qui lui aient été adressées s'est produite il y a une dizaine d'années ; elle n'allait à rien moins qu'à contester la légitimité de l'empereur actuel. En effet, à la mort de T'ong-Tché, qui ne laissait pas d'enfants, l'impératrice fit placer sur le trône un enfant de quatre ans ; un autre prince plus âgé avait plus de droits ; on reprocha à Ts'eu-Hi d'avoir voulu se ménager une nouvelle régence. Un ex-censeur, Vou-K'o-Tou, déjà dégradé quelque temps auparavant parce qu'il avait parlé avec trop de

¹ 14 mai 1878.

² 8 Juin 1872.

Lettres de Chine

franchise, se fit l'écho de ces bruits ¹. Il adressa son mémoire à la cour et se suicida. Les paroles de cet homme de cœur qui donna sa vie pour un principe sont belles ; elles respirent un loyalisme ardent et sombre ; elles sont la voix d'outre-tombe d'un patriote. L'impératrice même reconnut la noblesse de son accusateur et lui fit accorder des honneurs posthumes ; il est aussi malaisé en Chine qu'ailleurs de railler celui qui sait mourir pour sa foi. Le droit de remontrances, qui n'aurait aucune valeur chez un peuple d'esclaves, est une arme entre les mains d'une nation dans laquelle se trouvent des caractères comme celui de Vou-K'o-Tou.

Tous les mémoires dont nous venons de parler, quoique s'adressant au représentant même du pouvoir impérial, ne visent pas à proprement parler les actes de son gouvernement. Aussi bien il est rare, nous l'avons remarqué, que le pouvoir suprême assume la responsabilité d'une mesure nouvelle. Dans ces dernières années cependant, son intervention a dû être plus fréquente, grâce au mouvement de centralisation que crée en Chine la présence des Européens. L'une des questions qui a mis la cour en conflit avec plusieurs hauts fonctionnaires, s'est posée à propos de l'établissement des chemins de fer. Quoiqu'il n'y ait aujourd'hui encore en Chine aucune voie ferrée étendue, on a décidé en principe la construction

¹ 15 mai 1879.

Lettres de Chine

d'un réseau important. Mais la victoire n'a pas été remportée sans peine, et un secrétaire du conseil privé a saisi le trône d'un placet où il se prononçait nettement contre l'établissement des chemins de fer ¹. Quoique l'impératrice ait passé outre, cette opposition lui a été fort sensible.

À vrai dire, le malencontreux auteur du mémoire n'a pas exercé impunément son droit de censure ; il a été privé de son rang et il a reçu une réprimande ; un autre personnage ayant intercédé pour lui, fut cassé ; un troisième réclama en faveur des deux premiers et fut à son tour dégradé. Par ces mesures de rigueur, la régente indiquait les limites qu'elle entendait imposer au droit de remontrances. D'ailleurs elle a traité de même tous ceux qui se sont hasardés à critiquer ses actes. Si nous exceptons Vou-K'o-Tou, nous constatons que chaque fois qu'un fonctionnaire blâme une décision du trône, il est puni avec sévérité ; on lui reproche son impertinence et sa présomption ; on lui déclare sur un ton d'ironie « qu'il n'est pas à la hauteur de sa charge, qu'il est, en vérité, incapable de s'acquitter de la fonction de louer et de blâmer » ². La rudesse de cet accueil contraste avec la bonne grâce de la régente à recevoir les représentations qui visaient l'administration des vice-rois et des gouverneurs. Peut-être, cependant, ces attaques personnelles sont-elles d'autant plus efficaces qu'elles sont plus blessantes ; elles ont assurément

¹ 10 janvier 1885.

² 25 septembre 1886.

Lettres de Chine

plus de portée que les déclamations vagues où les censeurs se plaisent à retracer, avec force citations classiques, les maux de l'empire.

Lors même que l'empereur rebute ses conseillers, ceux-ci ont encore un recours contre lui ; ils le menacent du courroux du ciel. Les Chinois pensent que la conduite humaine influe sur le cours de la nature physique ; l'homme qui pratique le bien assure l'harmonie du monde ; lorsqu'il fait le mal, il amène les plus terribles perturbations. Or, plus une personne est élevée en dignité, plus son action se fait sentir dans l'univers ; en dernière analyse, par conséquent, ce sont les hauts fonctionnaires, et, d'une manière plus particulière encore, l'empereur qui pourront être rendus responsables s'il survient une famine ou un tremblement de terre. Cette croyance, acceptée de tous, est une force sociale considérable.

Les faiseurs de rapports la mettent à profit pour donner plus de poids à leur opinion. Dès qu'il paraît une comète ou que le fleuve Jaune rompt ses digues, ils en accusent la corruption des magistrats et prêchent les réformes. La cour admet sans peine cette façon d'argumenter tant que la famille impériale n'est pas mise en cause ; mais un censeur s'étant permis de dire que le père de l'empereur avait amené une inondation en enfreignant certains règlements, la régente publia la déclaration suivante ¹ :

¹ 25 septembre 1886.

Lettres de Chine

« Lorsque quelque imperfection se sera trouvée dans le gouvernement, impérial ou lorsque quelque faute aura été commise par un fonctionnaire, il faudra toujours nous adresser aussitôt un rapport sur l'affaire elle-même ; mais si le rapporteur ne parle qu'après que l'événement est passé, s'il prend ses propres conjectures pour en forger une explication, et s'il y rattache des calamités publiques, son mémoire n'aura aucun effet et lui-même sera puni ; ainsi les débiteurs d'impostures se tiendront sur leurs gardes.

Malgré ce ferme langage, il n'en reste pas moins certain que la conception mystique de l'ordre dans l'État comme le symbole et la condition du bon fonctionnement de l'univers physique est la base véritable du droit de remontrances. L'empereur a le pouvoir souverain sur la terre ; mais au-dessus de lui est le ciel qui peut le punir. Si un empereur mécontente ses sujets, il doit craindre qu'on ne le regarde comme la raison de tous les événements fâcheux. Les remontrances sont les avertissements qui rappellent à l'empereur cette restriction imposée à ses droits.

@

Lettres de Chine

@

Pékin, 10 mars 1890

Il y a eu juste un an d'écoulé, le 4 de ce mois, depuis que l'empereur de Chine, dont le nom de règne est Kouang-Siu, a pris la direction personnelle du gouvernement. Le nouveau souverain aura vingt ans le 13 août ; il est donc bien jeune et il est probable qu'il doit encore recourir souvent aux conseils d'hommes expérimentés. C'est cependant une étude intéressante que de chercher à apercevoir dans ces débuts d'un souverain les aspirations indéterminées, les idées à demi-inconscientes qui dirigeront l'évolution sociale de demain. Aussi bien cette évolution semble-t-elle traverser une crise qui n'est pas sans gravité : mise en contact toujours plus intime avec la civilisation européenne, la Chine ne peut garder l'attitude dédaigneuse qu'elle a longtemps affectée ; il lui faut composer avec les barbares et, quoi qu'il en coûte à l'orgueil national, leur reconnaître quelques qualités. Ainsi, la « question étrangère » peut être considérée comme le centre d'orientation de la politique chinoise ; c'est d'après la réponse qu'ils y font que se distinguent les partis.

On a bien vu l'importance du problème lors des débats auxquels a donné lieu, l'été dernier, la proposition d'établir des chemins de fer en Chine. L'empereur appuyé par son père, le prince

Lettres de Chine

Tch'oun, par l'impératrice ex-régente Ts'eu-Hi ; par Li-Hung-Tchang, vice-roi du Pé-Tché-Li, s'est résolument déclaré en faveur du projet. Il a publié un décret (27 août 1889) où il disait en propres termes que « les chemins de fer sont une condition essentielle de la puissance d'un pays ». Cette parole révolutionnaire s'est répandue dans les dix-huit provinces sans qu'on ait protesté au nom des immortels principes de Confucius ; le fait est digne d'être remarqué ; il prouve qu'en théorie du moins les Chinois ne sont plus opposés à toute innovation et qu'ils ont beaucoup perdu de leur mépris ignorant pour les pays d'Occident.

Il faudrait se garder de croire cependant qu'ils aient été pris d'un engouement subit pour les choses européennes. Rien ne serait plus contraire à leur génie. Sans doute, quelques hommes d'une intelligence peu commune tels que Li-Hung-Tchang, regardent les chemins de fer comme les artères où circulera une vie nouvelle ; ils proposent de construire d'abord une voie ferrée qui relierait Tien-Tsin à T'ong-Tchéou, près de Pékin, et qui ouvrirait au monde la capitale. Mais la plupart des hauts fonctionnaires de l'empire n'ont pas ces larges vues ; pour eux, les chemins de fer sont un moyen, non de rapprocher l'étranger mais, au contraire, de le repousser ; il suffit pour s'en convaincre de lire les mémoires qu'ont adressés au trône, il y a huit mois, Tchang-Tché-T'ong, alors vice-roi des deux Kouang, Liéou-Ming-Tch'ouan, gouverneur de Formose, et

Lettres de Chine

Houang-P'ong-Nien, qui fait fonctions de gouverneur du Kiang-Sou. Tous ces documents officiels insistent sur les dangers que court la Chine, enserrée par l'Angleterre et la France en Birmanie et au Tonkin, et par la Russie sur toute l'immense frontière du Turkestan, de la Mongolie, de la Mandchourie et de la Corée. Les chemins de fer sont nécessaires avant tout pour transporter des troupes et des approvisionnements en cas de guerre. Aussi convient-il de construire des lignes stratégiques qui iraient aux confins du pays au Nord et à l'Ouest, ou bien qui mettraient Pékin en communication avec Han-keou, c'est-à-dire avec la Chine du Sud. C'est le projet de cette dernière voie qui est le plus en faveur aujourd'hui.

Non seulement un grand nombre de Chinois, tout en acceptant des étrangers les chemins de fer, veulent en faire une arme contre eux, mais encore ils désireraient se la procurer sans eux. L'expression de ce sentiment a été si puissante qu'elle a arrêté pour un temps l'impulsion qu'avaient donnée la cour et Li-Hung-Tchang. Tchang-Tché-T'ong et Houang-P'ong-Nien ont déclaré que c'était une question d'honneur pour la Chine de ne pas recourir à un appui étranger et de trouver dans son propre sol les matières premières qui lui sont nécessaires. On leur objecte en vain que le Trésor de l'État est vide et que les gisements de fer n'ont pas encore été attaqués ; ils répondent hardiment qu'il faut créer des exploitations minières et des fonderies ; quant à

Lettres de Chine

l'argent, une taxe spéciale levée pendant dix ans le procurera ; et voilà nos chemins de fer renvoyés aux calendes. À vrai dire, il ne paraît pas que ce parti chauvin doive l'emporter ; mais il n'en reste pas moins certain qu'il compte parmi ses membres quelques-uns des hommes les plus écoutés et les plus puissants de la Chine moderne. Quoique la question des chemins de fer ait eu le privilège d'éveiller dans le Céleste Empire le sentiment national et de faire naître de remarquables déclarations de principes, il n'en a pas été de même lorsqu'il s'est agi des télégraphes. Les étrangers ont failli s'en faire un monopole sans que les Chinois y missent la moindre opposition. Cette inconséquence montre le trouble et l'incertitude avec lesquels ils envisagent ces institutions nouvelles. Les lignes télégraphiques qui relient aujourd'hui la Chine à l'Europe sont entre les mains de deux compagnies, l'une, la Great Northern Cable company, qui est danoise et relève au point de vue diplomatique de la Russie, l'autre, l'Eastern Extension Telegraph Company, qui est anglaise. Or, il a été annoncé qu'à l'automne dernier le gouvernement chinois s'était décidé, sur les instances du ministre de Russie, à signer un contrat rédigé déjà depuis deux ans et connu sous le nom de convention télégraphique de Tché-Fou. En vertu de cet acte, la Chine aurait consenti, moyennant le paiement d'une indemnité annuelle de 100.000 dollars, à laisser les compagnies

Lettres de Chine

maintenir quatorze ans durant le tarif excessif de 2 dollars par mot pour toute dépêche envoyée en Europe. Il était étrange de voir un grand pays se lier ainsi les mains dans une question qui touchait de près à ses intérêts commerciaux ; ce n'est cependant que grâce à l'action énergique de la chambre de commerce de Shanghai et du ministre des États-Unis à Pékin qu'on a renoncé à l'arrangement projeté.

Les étrangers n'ont pas signalé leur venue en Chine seulement par les inventions qu'ils lui donnent ; ils ont eu, en outre, sur elle une influence indirecte qui la modifie jusqu'au plus intime de son être. En présence des nations armées en guerre qui l'entourent de tous côtés, la Chine a senti la nécessité de concentrer ses forces ; elle n'avait guère été jusqu'ici qu'une fédération de provinces ; elle est maintenant une nation de jour en jour plus unie. Le gouvernement de Pékin affirme sans cesse davantage sa suprématie sur les autorités provinciales. Il peut, grâce au télégraphe, atteindre sur-le-champ les parties les plus reculées du territoire ; il a, d'ailleurs, dans l'administration de ses douanes maritimes, dirigées par sir Robert Hart, comme le prototype d'après lequel devront se transformer l'une après l'autre les institutions séculaires de la Chine. Ainsi, parvenir grâce aux moyens d'action et aux exemples qui ont été fournis par les États européens à la centralisation qui fait la force de ces derniers, et y parvenir à seule fin de leur

Lettres de Chine

mieux résister, tel est le but que poursuit le gouvernement. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si l'empereur a signalé la première année de son règne par une série de décrets destinés à raffermir et à étendre son pouvoir ; le vice-roi, Tchang-Tché-T'ong a reçu deux blâmes sévères, l'un pour avoir construit des forts sur la côte de la province de Kouang-Tong sans consulter le bureau de l'amirauté, l'autre pour avoir refusé de livrer les comptes détaillés de sa gestion financière dans les deux Kouang (décrets du 9 et du 14 novembre 1889) ; les trésoriers et les juges provinciaux ont été invités à envoyer des mémoires au Trône, s'ils estiment que le gouverneur ou le vice-roi de leur province a fait quelque faute (12 nov.) ; les officiers supérieurs de l'armée ont été sommés de dresser dans un délai de deux mois le relevé des effectifs qui sont sous les drapeaux (20 nov.) ; les administrations subalternes qui avaient été établies à titre provisoire lors de l'insurrection des Tai-Ping en 1860 et qui avaient subsisté jusqu'à aujourd'hui ont dû être supprimées (7 déc.) ; la police a été vertement réprimandée pour sa vénalité (9 nov.). Tous ces décrets montrent une immixtion profonde du gouvernement central dans les affaires provinciales ; l'empereur y proclame son droit de contrôle sans limites.

Si les étrangers ont exercé une action sensible sur les affaires intérieures de Chine, il s'en est suivi par une conséquence assez naturelle que le

Lettres de Chine

gouvernement a dû modifier son attitude à leur égard. Sans doute le sentiment populaire leur est toujours hostile : les émeutes de Tching-Kiang (5 février 1889) et de Han-keou (4 juillet 1889) l'attestent. Cependant les rapports officiels entre Chinois et Occidentaux ont eu plus d'aménité que par le passé. À l'occasion du mariage de l'empereur, le Tsong-li-Yamen ou bureau des Affaires étrangères a invité, sur le désir de l'impératrice Ts'eu-Hi, le corps diplomatique de Pékin à un banquet où les discours les plus conciliants ont été prononcés (7 mars 1889). À ne rien celer, cette politesse était destinée à éviter une plus grande concession ; les ministres étrangers avaient eu la prétention, bien légitime à nos yeux, mais fort irrespectueuse au sens des Chinois, d'être reçus en audience par l'empereur ; c'est pour mieux esquiver leur demande que les membres du Yamen les ont accueillis à bras ouverts. Néanmoins, on ne saurait nier l'importance de ce banquet ; il est rare que tant de courtoisie nous soit témoignée et nous y devons voir un acheminement vers une politique plus libérale.

La même tendance s'est manifestée dans une autre occasion : lorsque la famine a désolé les provinces du Kiang-Sou et du Ngan-Kouei, il s'est formé parmi les étrangers de Shanghai un comité de secours qui est parvenu à réunir et à distribuer des sommes considérables ; le vice-roi des deux Kiang, Tseng-Kouo-Kivan, a reconnu officiellement

Lettres de Chine

cette conduite généreuse en envoyant aux principaux donateurs des tablettes où étaient gravées les inscriptions les plus louangeuses (30 juin 1889).

Enfin, pour épuiser la liste des faits de ce genre, il faut rappeler l'insigne faveur que le gouvernement chinois a accordé à l'inspecteur général des douanes maritimes, sir Robert Hart, en anoblissant ses ancêtres jusqu'à la troisième génération. Cet honneur, qui nous fait un peu sourire, est tenu en fort haute estime par les habitants du Céleste Empire.

Tout en traitant les étrangers avec plus de considération, les Chinois ne se montrent guère disposés à les laisser pénétrer dans leur pays. Ils vont même jusqu'à annuler, en fait, des droits qu'ils avaient admis en principe. Par la convention de Tche-Fou (13 septembre 1876), l'Angleterre avait été autorisée à faire remonter des bateaux à vapeur sur le Yang-Tzeu-Kiang jusqu'à Tchong-King, dans la province du Tse-Tch'ouan. Un certain M. Little fonda une compagnie de navigation du haut Yang-Tzeu et construisit un petit steamer capable de franchir les rapides du fleuve. Mais quand tout fut prêt, les autorités chinoises suscitèrent obstacle sur obstacle ; après des démarches sans nombre, la compagnie, que ces délais ruinaient, se lassa d'une lutte stérile ; elle vint de consentir à vendre à la Chine son bateau pour un prix qui l'indemnisait de ses frais, et Tchong-King n'est pas plus ouvert au trafic

Lettres de Chine

européen que si la convention de Tché-Fou n'avait jamais existé.

Ce n'est pas seulement contre l'établissement des étrangers dans le territoire de l'empire, c'est encore et surtout contre leur incessante pression sur la frontière que les Chinois ont à résister. En lisant les rapports officiels, on peut suivre les progrès du travail de colonisation que les mandarins poursuivent avec une patiente lenteur dans le Turkestan chinois, en Mandchourie, et parmi ces tribus presque indépendantes qui forment comme une zone de barbarie entre le Tonkin et la Birmanie d'une part, et les provinces du Kouang-Si et du Yunnan de l'autre. Mais s'ils maintiennent leur pouvoir dans ces dépendances immédiates, ils réussissent moins bien à conserver leur prestige dans les États qui ne leur sont rattachés que par un lien de vassalité. Ils se trouvent dans une situation difficile en Corée ; à grand'peine le résident Yuen peut-il réprimer les velléités d'indépendance du roi et tenir tête aux intrigues des États voisins qui tendent à supplanter le protectorat du Fils du ciel. À l'autre extrémité de ses immenses possessions, la Chine se voit disputer par l'Angleterre le petit État du Sikkim, qui est la porte du Thibet en venant de l'Inde ; et il ne semble pas qu'elle soit parvenue à bien prouver ni sa suzeraineté théorique ni sa domination réelle sur ce pays.

À travers cet ensemble si complexe de faits, se dessine le grand mouvement de centralisation que

Lettres de Chine

la présence des Occidentaux a produit en Chine. Par une sorte de transformisme social, le gouvernement impérial devient peu à peu le cerveau de cet organisme où les autorités provinciales avaient été jusqu'ici comme autant de centres nerveux presque indépendants les uns des autres. D'autre part, en prenant conscience d'elle-même, la Chine a mieux compris que des peuples existaient qui étaient aussi bien qu'elle des personnes politiques. Elle commence à les traiter avec quelques-uns des égards qui leur sont dus ; mais en même temps elle s'efforce d'affirmer contre les nouveaux venus ses antiques droits en Asie. Pendant la seconde moitié de ce siècle elle s'est trouvée jetée, grâce à la présence des étrangers, dans des conditions d'existence bien différentes de celles où elle avait accoutumé de vivre ; elle veut s'y adapter et c'est en effet seulement ainsi qu'elle pourra continuer à se dire, comme elle l'a pu faire si longtemps, la première nation de l'Extrême-Orient.

@

@

Tien-Tsin, 11 juillet 1890

La marine chinoise vient de perdre, le plus compétent de ses chefs, celui à qui sont dus, plus qu'à tout autre, les progrès vraiment surprenants faits durant ces dernières années dans l'armement de la flotte impériale : l'amiral Lang vient de remettre sa démission au vice-roi Li-Hong-Tchang, qui l'a acceptée purement et simplement. Cet amiral chinois n'était, hâtons-nous de le dire, ni Chinois ni amiral, et ce nom de Lang, d'allure toute chinoise, est le nom véritable de l'un des officiers les plus distingués de la marine britannique.

Le capitaine W. M. Lang était entré au service de la Chine, en 1886, avec l'agrément et l'appui du gouvernement anglais. Il devait exercer le commandement en chef de la flotte, conjointement avec l'amiral chinois Ting, et présider à sa réorganisation. Sa situation était assez bien définie par le titre de coamiral qu'on lui donnait habituellement. Une pareille division de commandement et des responsabilités qu'il entraîne eût déjà été fâcheuse en elle-même. Mais elle l'était rendue bien davantage par la situation personnelle des deux commandants : l'un, l'amiral Ting, seul amiral en titre, possédant en réalité le pouvoir suprême sans la compétence, ou du moins sans une compétence suffisante ; l'autre, le coadjuteur anglais, l'homme compétent, devant à

Lettres de Chine

chaque moment s'effacer devant son collègue. Aussi des conflits nombreux n'ont-ils pas manqué de se produire. Ils surgissaient à chaque pas, à propos de la moindre proposition de réformes, souvent à propos de simples questions de service. Des froissements personnels venaient encore envenimer davantage la situation. On faisait trop sentir au capitaine Lang qu'il était considéré comme un simple conseiller technique, dont les services étaient jugés utiles, indispensables même pour un temps, mais que le véritable commandant de la flotte était et ne pouvait être que l'amiral Ting ou tout autre mandarin qu'il plairait à l'empereur de désigner pour lui succéder. L'amiral Ting quittait-il le bateau-amiral, vite on amenait le pavillon, quoique l'amiral anglais fût encore à bord. Des froissements de ce genre se produisaient, paraît-il, journellement. Je ne résiste pas au plaisir de vous rapporter un trait qui m'a été conté. Il ne manque pas de saveur, et fait mieux sentir que de longues dissertations cette sorte d'incompatibilité d'humeur qui se manifestait à tout propos dans les rapports du commandant européen avec son collègue et ses subordonnés chinois. Le capitaine Lang, rentrant un jour à bord du bateau-amiral, cherche vainement sur le pont le factionnaire qui doit toujours y monter la garde. Il se dirige vers la cabine de l'amiral Ting, pour lui signaler le fait, et n'est pas médiocrement surpris d'y trouver le factionnaire, son fusil entre les jambes, faisant tranquillement, à un jeu chinois

Lettres de Chine

quelconque, la partie de son chef. Sans commentaires, n'est-ce pas ? M. Lang a été suivi dans sa retraite, par un autre officier de la marine britannique, le capitaine Rodgers, qui dirigeait l'arsenal de torpilles de Port-Arthur.

Le gouvernement chinois va-t-il se mettre en quête d'autres officiers européens, pour remplacer les deux démissionnaires ? Après l'expérience qui vient d'être faite par MM. Lang et Rodgers, il semble difficile qu'il en trouve. Il est donc fort possible, probable même que la Chine ne songe pas à s'attacher de nouveau des officiers européens, et ait assez de confiance dans ses propres officiers pour tenir leur place. Il est certain que la Chine possède actuellement un cadre d'officiers et de mécaniciens de marine qui, sous le rapport technique, sont parfaitement capables de faire marcher les navires confiés à leurs soins. L'arsenal de Fou-Tchéou, créé par un Français, M. Gicquel, l'école navale de Tien-Tsin, où professent des maîtres anglais, ont formé et forment tous les jours des officiers, des mécaniciens et des ouvriers qui connaissent leur métier aussi bien qu'il est nécessaire. Quelques officiers ont terminé leurs études à Greenwich ; plusieurs ingénieurs de la marine se sont formés en France. Quant aux équipages, ils sont excellents, formés d'hommes solides, sobres comme tous les Chinois, et remarquablement durs à la fatigue. Les bâtiments, si l'on en excepte deux ou trois achats malheureux faits en

Lettres de Chine

Allemagne, sont beaux et solides, bien armés en canons et en matériel.

La Chine est donc justifiée à avoir confiance en sa marine, qui, de l'avis de tous les hommes compétents, est capable de rendre de sérieux services, pourvu que l'on ne s'écarte pas des principes d'ordre et de discipline établis par les instructeurs européens. Cette condition sera-t-elle remplie ? Toute la question est là. Pour qu'elle puisse l'être, une seule chose est nécessaire, mais absolument nécessaire : un commandement compétent, honnête et énergique. Compétent : c'est ainsi qu'il faudra confier la direction de la flotte à de véritables marins, formés dès la jeunesse à leur dur métier, et non plus à des marins amateurs, obligés de s'en rapporter à leurs subordonnés pour toutes les affaires du service. Il faudrait que les Chinois comprennent et appliquassent cette vérité qui nous paraît, à nous, évidente, à savoir que l'on peut être un académicien fort distingué et ne pas savoir distinguer l'arrière d'un navire de son avant. Chacun son métier ! Il faut que le commandement soit énergique pour assurer la stricte exécution de ses ordres. Il faut, enfin, qu'il soit honnête, afin que les sommés affectées à l'entretien du matériel naval y soient réellement employées, et ne passent pas, ainsi qu'il arrive trop souvent ici, dans les poches ou, pour parler chinois, dans les manches des fonctionnaires. Le plus simple serait encore de supprimer les tentations, de rendre les détournements impossibles, par un sévère contrôle,

Lettres de Chine

et surtout par l'abandon du déplorable système qui règne du haut en bas de l'administration chinoise : le système des entreprises.

Voici en quoi il consiste. Le fonctionnaire à qui incombe la responsabilité d'un service quelconque reçoit, en dehors de ses appointements, toujours très modestes, la somme jugée nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement du service qu'il dirige. Il est presque toujours dispensateur souverain et sans contrôle des sommes ainsi allouées. Pourvu que le service marche, ou ne marche pas trop mal, on ne lui en demande pas davantage. Qu'arrive-t-il ? Le fonctionnaire cherche par tous les moyens à restreindre les dépenses, puisqu'il doit profiter de l'économie faite. De plus, comme il ne peut tout faire par lui-même, il confie l'exécution et la responsabilité de telle ou telle opération secondaire à des subordonnés à qui il assure pour cela une certaine somme, la moindre qu'il lui sera possible, naturellement. Le subordonné procède comme son chef. Il dépense le moins possible, l'économie faite devant lui revenir. Est-il chargé de l'entretien des canons d'un navire ou d'un fort ? au lieu d'employer à cette opération les produits qui conviennent : huiles fines, etc., il fera frotter ses canons à la brique, sans se préoccuper de savoir si le matériel se trouvera bien de ce grossier traitement.

Ces pratiques déplorables, qui ne sont nullement considérées ici comme un vol, fleurissent du haut en bas de l'échelle administrative. C'est grâce à

Lettres de Chine

elles que l'empereur arrive à payer 1.500 fr. chaque œuf qu'il mange — encore dit-on qu'ils ne sont pas toujours frais — simplement parce que, du surintendant de la cuisine de Sa Majesté au *kouli* qui ramasse l'œuf fraîchement pondu, il y a une nuée d'intermédiaires dont chacun est accoutumé à prélever sa petite — parfois sa grosse — commission. Ces habitudes sont malheureusement entrées dans les mœurs de la nation, elles constituent comme une seconde nature et seront difficiles à extirper. Si la réforme n'était pas si difficile, l'homme éminent qui a présidé à la réorganisation militaire de la Chine et dont l'influence et le pouvoir, ici, sont, plus grands que ceux de personne, le vice-roi Li-Hong-Tchang, l'eût certainement accomplie. C'eût été un digne couronnement pour sa longue et belle carrière. Le jour où la Chine aurait rompu avec ces pratiques détestables — et, à moins de le faire radicalement, c'est presque en vain qu'elle dépenserait les grosses sommes qu'elle a mises, dans son armement — ce jour-là la Chine aurait fait un pas énorme et augmenté dans une proportion considérable sa puissance militaire. Elle pourra, ce jour-là, se passer réellement des services des instructeurs européens, car c'est l'ordre, la discipline, l'entretien exact du matériel, bien plus que son fonctionnement propre que ces instructeurs avaient pour objet d'assurer.

Ce que j'ai dit de la flotte s'applique aussi bien à l'armée, quoique celle-ci soit bien inférieure à celle-là. L'étoffe existe pourtant. Les troupes du

Lettres de Chine

gouvernement de Li-Hong-Tchang et aussi quelques troupes du Sud sont de fort belles troupes, composées de beaux gaillards bien équipés, bien armés, instruits à l'européenne, ayant une allure vraiment militaire. Ce qui fait défaut, c'est le commandement supérieur. Et puis il manque aussi à cette armée ce que nous considérons comme un organe indispensable des nôtres : un corps de sous-officiers. Sans lui, pas de cohésion possible : vous avez un troupeau, vous n'avez pas une armée. Mais l'avenir pourra facilement remédier à cette grave faiblesse. La Chine n'est pas encore une puissance militaire dangereuse, elle n'est pas non plus une *quantité négligeable*.

On le voit, lorsque les éléments dont la Chine dispose, éléments tout à fait excellents, seront sérieusement mis en œuvre, le jour pourra être proche où ce grand pays pèsera d'un poids considérable dans les affaires de la planète. Elle est, en tout cas, curieuse, cette expérience qui s'accomplit sous nos yeux d'une civilisation quarante fois séculaire, et si longtemps inchangée, amenée sous la pression des nécessités extérieures, à se transformer presque instantanément pour répondre aux exigences de sa situation nouvelle. Si ce peuple intelligent et pratique, sans imagination et sans nerfs, étonnamment sobre et patient, bon et honnête dans sa masse, prolifique et colonisateur, sait conserver, après le contact européen, ses fortes et précieuses qualités ; s'il sait

Lettres de Chine

se garder des imitations vaines et ne prendre de nous que ce qui lui est strictement indispensable, ce peuple a certainement devant lui de hautes destinées.

@

Le Hoang-Ho et l'administration chinoise

@

Pékin, août 1890

L'étude des moyens par lesquels les fonctionnaires chinois cherchent à prévenir les inondations du Hoang-Ho (fleuve Jaune) est un sujet difficile à traiter pour un étranger. Il n'est pas de cas, en effet, où les misères et les vices de l'administration se montrent plus à plein ; d'autre part, les souffrances de la population ont été si profondes, l'inquiétude des gouvernants a été si vive qu'on peut craindre de porter une main peu délicate sur ce mal. D'ailleurs, il n'est pas aisé de se rendre un compte exact de la situation dans un pays où la *Gazette de Pékin* est presque la seule source d'informations qu'il soit possible d'atteindre. Nous nous efforcerons, du moins, en tirant tous nos renseignements des documents qui nous sont ainsi fournis, de ne rien avancer qui ne soit fondé sur un témoignage officiel chinois.

Le Hoang-Ho devient dangereux surtout dans sa partie inférieure. Vers le milieu de la province du Ho-Nan, il commence à parcourir une immense plaine sans ondulations qui s'étend à l'ouest jusqu'au golfe du Pé-Tchi-li et jusqu'à la mer Jaune, mais qui est fermée entre ces deux débouchés par la presqu'île montagneuse du Chan-Tong. Le Hoang-Ho oscille entre deux directions divergentes ; tantôt il se rend au nord

Lettres de Chine

du Chan-Tong, tantôt il passe au sud. L'ancien et le nouveau fleuve délimitent ainsi comme un immense delta dont l'étendue n'est pas moins d'une province entière. Un dicton populaire rappelle ces déplacements et les paysans se plaignent d'être pendant trente ans à l'est de la rivière, pendant trente autres années à l'ouest. Les variations sont dues à l'abondance des dépôts que produit le Hoang-Ho ; le fleuve Jaune tire en effet son nom de la quantité considérable de terre qu'il tient en suspension : trois parties d'eau et sept de sable, disent de lui les Chinois ; aussi forme-t-il sans cesse des bancs qui ramifient et détournent son cours ; si on l'endigues, le lit s'exhausse peu à peu au-dessus du pays environnant ; un jour vient alors où quelque forte crue brise la barrière et où un mascaret énorme se précipite dans la campagne. Les souvenirs de pareilles calamités sont récents. En 1887 le Hoang-Ho qui, depuis 1855, coulait au nord de la province de Chan-Tong, rompit ses digues à Tcheng-Tchéou, non loin de la capitale du Ho-Nan, Kai-Fong fou, et s'ouvrit un chemin vers le Sud. Jusqu'aux premiers jours de 1889, il se déversa dans le lac Hou-Tseu, et de là dans le Yang-Tsé-Kiang, en passant par le Grand canal. La brèche ayant été fermée au commencement de l'année dernière, ce fut dans la province de Chan-Tong que le fleuve déborda, et noya environ 300.000 personnes. Ce chiffre, quelque énorme qu'il soit, n'est pas à comparer avec ceux qui représentent

Lettres de Chine

les désastres de 1887 ; à cette époque, au dire du gouvernement du Ho-Nan, 120 villages furent submergés en un endroit et 1.500 en un autre ; les personnes réduites à la misère étaient évaluées à 1.600.000. On comprend, en voyant ces faits, le mot de l'empereur Tao-Kouang, qui appelait le Hoang-Ho, la désolation du royaume du Milieu.

Pour lutter contre cet ennemi naturel, il faudrait un état-major d'hommes de science analogue à notre corps d'ingénieurs des ponts et chaussées ; ils étudieraient les moyens d'action les plus efficaces, et, après avoir déterminé un plan, ils en poursuivraient l'exécution avec constance ; ils devraient disposer de crédits suffisants pour n'être pas arrêtés par des difficultés pécuniaires. Ces trois conditions sont ici loin d'être satisfaites.

La première singularité qui nous frappe est l'absence de gens compétents dans l'administration chargée des travaux du Hoang-Ho. Les fonctionnaires qui en font partie ne se distinguent pas des bureaucrates dont la foule remplit toutes les charges de l'empire. Ils sont choisis comme les autres parmi ceux qui ont passé leurs examens ; or, si ces examens tout littéraires sont fort propres à développer l'esprit de finesse, ils négligent l'esprit de géométrie ; ils peuvent faire des magistrats et des politiques ; non des constructeurs et des mathématiciens. Aussi, les personnages qu'un décret impérial

Lettres de Chine

bombarde ingénieurs-hydrographes se montrent-ils souvent fort embarrassés de leur nouvelle dignité. Au lieu de se rendre compte par eux-mêmes des difficultés qu'ils ont à vaincre, ils recherchent dans les livres anciens la manière dont leurs prédécesseurs ont agi. On en voit même qui proposent de revenir aux procédés dont, au dire de la légende, l'empereur Yu le Grand se servit quelques deux mille ans avant notre ère. Le culte de l'antiquité est un obstacle à leur progrès en Chine ; l'imitation servile des fautes passées a pour effet la répétition de malheurs identiques ; comme il se trouve toujours des fonctionnaires chinois pour élever les mêmes digues insuffisantes, le Hoang-Ho ne se lasse pas de déborder aux mêmes lieux depuis des temps immémoriaux.

Non seulement les surveillants du fleuve ne sont pas qualifiés pour la tâche qu'ils ont à accomplir, mais encore leurs attributions sont assez mal définies. Il y avait deux postes de directeur général avant 1855, quand le Hoang-Ho se jetait dans la mer Jaune ; mais, depuis qu'il se rend dans le golfe du Pé-Tchi-Li, le directeur général pour le bas cours du fleuve n'existe plus ; ses fonctions ont été dévolues au gouverneur du Chan-Tong. Le seul directeur général qui ait été maintenu n'a guère affaire que dans le Ho-Nan. L'administration du Hoang-Ho présente donc cette anomalie qu'elle est dirigée par deux autorités d'ordres différents, une autorité provinciale et une

Lettres de Chine

autorité indépendante ; ces deux pouvoirs ne vont pas toujours d'accord et parfois certaines mesures prises dans le Ho-Nan ont des effets désastreux dans le Chan-Tong. Si d'ailleurs nous cherchons la raison de cette distinction, nous voyons qu'elle correspond à une différence des systèmes suivis par les deux provinces pour prévenir les inondations. Dans le Ho-Nan, en effet, les digues sont élevées et entretenues par le gouvernement ; aussi le directeur général a-t-il sous ses ordres un nombreux personnel ; il commande à 533 hommes de troupes et dirige trois intendants de circuit (tao-tai) qui ont à leur disposition l'un 609 soldats, l'autre 697, le troisième 380. Dans le Chan-Tong, au contraire, l'État ne s'était point occupé jusqu'à ces dernières années de rien construire ; le gouverneur de la province se contentait d'encourager et de conseiller les paysans qui, de leur initiative privée, établissaient des digues pour protéger leurs champs. Mais depuis quelque temps de graves inondations se sont produites dans le Chan-Tong. Dès lors la différence entre les régimes appliqués aux deux sections du fleuve était aussi illogique que nuisible. Les Chinois eux-mêmes l'ont compris et à plusieurs reprises on a proposé à l'empereur ou de supprimer le poste de directeur du Hoang-Ho et de charger les divers gouverneurs de province de veiller sur le fleuve, ou d'étendre les attributions du directeur général, de lui confier tout le service hydrographique du Hoang-Ho et de

Lettres de Chine

le rendre seul responsable. Mais jusqu'à aujourd'hui il n'a rien été décidé à cet égard.

La conséquence de l'état de choses actuel est qu'on ne suit aucun plan défini pour les travaux qu'on entreprend. Il est impossible d'étudier le cours entier du fleuve et d'aviser à un système général de défense. Ni le directeur général, ni le gouverneur du Chan-Tong n'ont de pouvoirs assez étendus pour combiner un tel projet ni pour l'exécuter. La question se complique encore, si l'on considère que le Hoang-Ho retourne parfois vers le sud et qu'il est toujours question de dériver une partie de ses eaux dans son ancien lit ; alors, en effet, les autorités de la province de Kiang-Sou et celles qui sont préposées au Grand canal prennent voix au chapitre. Tous ces fonctionnaires sont éloignés les uns des autres ; ils ont des intérêts parfois contraires ; il est donc difficile qu'ils parviennent à s'entendre. Bien plus, dans l'intérieur d'une seule province les mesures qu'on adopte pour prévenir les dégâts du Hoang-Ho varient : tel gouverneur du Chan-Tong préconise l'emploi des canaux de dérivation, son successeur préfère draguer la rivière ; tel autre ne fera que des digues. Ainsi les anciens ouvrages sont abandonnés dès qu'arrive un nouveau gouverneur. À vrai dire, il y a eu en Chine un corps constitué qui semblerait à première vue capable de donner aux mesures qu'on prend pour le Hoang-Ho cette unité et cette suite qui leur manquent, c'est le ministère des Travaux Publics.

Lettres de Chine

Mais, en réalité, il n'exerce, comme les autres ministères, que des fonctions de contrôle et n'a pas d'initiative. Il se borne à délibérer sur les propositions des autorités provinciales. Ce n'est pas de lui que les riverains du Hoang-Ho doivent attendre leur salut.

À toutes ces causes de désordre s'ajoutent des difficultés financières considérables. En thèse générale chaque province doit se suffire à elle-même. Cependant, les travaux du Hoang-Ho sont un des rares cas où le gouvernement central intervient pour fournir des subsides. Il donne par an 400.000 taëls environ (le taël vaut de 5 fr. 50 à 6 fr.) au gouverneur du Chan-Tong, et de 6 à 700.000 taëls au directeur général. Mais, en dehors de ces allocations régulières, il faut faire face aux dépenses extraordinaires que peuvent occasionner la rupture des digues. Ainsi, les réparations qui ont été menées à bien en 1888 et 1889 ont coûté à l'État 12 millions de taëls. Ce n'est pas sans peine qu'une somme aussi forte a été réunie, et les moyens auxquels on a eu recours n'ont été souvent que de piteux expédients. L'un des pires est la vente des offices qu'on a permise pendant une année ; cette mesure, qu'on ne prend qu'à la dernière extrémité, a des résultats funestes en encombrant les services publics de gens incapables et en décourageant le vrai mérite. Pour trouver de l'argent, le ministère des Finances levait, en outre, une taxe extraordinaire sur les fermiers de

Lettres de Chine

la gabelle et sur les maisons de banque ; il réclamait des mont-de-piété le paiement anticipé de vingt années de redevance, soit 100 taëls par mont-de-piété ; enfin, il supprimait un certain nombre de soldats qui pouvaient être regardés comme surnuméraires.

Cet appui du gouvernement ne dispense pas toutefois les provinces où passe le Hoang-Ho de tirer de leurs propres ressources une grande partie des fonds requis. Mais leurs trésoreries sont aujourd'hui ruinées et la *Gazette de Pékin* relate souvent les doléances du gouverneur du Chan-Tong qui se plaint de n'avoir plus une sapèque vaillante. Cette pauvreté du pouvoir central et cet épuisement des revenus provinciaux apportent les plus fâcheux retards dans les travaux du Hoang-Ho.

Il reste bien encore une source de crédits, ce sont les donations dites volontaires. La mode en est fort répandue en Chine et ces libéralités atteignent parfois des chiffres élevés ; en 1888 un haut fonctionnaire a fait présent de 20.000 taëls pour la fermeture de la brèche de Tchong-Tchéou. L'admiration que peuvent exciter de telles générosités s'atténue cependant quand on remarque qu'elles sont toujours récompensées : à ceux-ci on confère la décoration de la plume de paon ; à ceux-là, un bouton qui les élève dans la hiérarchie des mandarins ; pour d'autres enfin c'est un moyen de rentrer en faveur après une disgrâce.

Lettres de Chine

En réalité, ces souscriptions spontanées sont le plus souvent un marché déguisé. D'ailleurs, elles sont trop variables pour que l'État puisse compter sur elles.

Cette étude nous amène à reconnaître que l'administration chargée des travaux du Hoang-Ho n'est pas à la hauteur de la tâche. Une réforme radicale est urgente. Les Chinois commencent à s'en apercevoir et ce qui est remarquable, c'est que quelques-uns d'entre eux regardent l'adoption des inventions et des institutions européennes comme le principe qui les sauvera. Depuis 1888, en effet, un nouveau directeur général du Hoang-Ho, Vou-ta-Tch'eng, semble faire preuve d'une rare initiative : il se sert d'un petit chemin de fer pour le transport des terres ; il s'est procuré de grandes quantités de ciment hydraulique ; il a, de concert avec le gouverneur du Chan-Tong, acheté deux dragues à vapeur au syndicat français de Tien-Tsin. Il proposait tout récemment d'organiser un corps complet de cartographes et d'ingénieurs ; l'empereur, à vrai dire, a repoussé cette dernière motion, qu'il a qualifiée de prématurée et taxée d'ostentation ; mais le fait seul qu'un haut dignitaire de l'empire a, dans un rapport officiel, reconnu la valeur de la civilisation européenne, est important ; c'est la marque de l'évolution lente qui se produit de nos jours dans le Céleste Empire. Les difficultés avec lesquelles le Hoang-Ho met aux prises les Chinois seront une de ces nécessités impérieuses qui les

Lettres de Chine

obligeront, quoi qu'ils en disent, à ne plus être aussi dédaigneux des étrangers.

@

Lettres de Chine

@

Tien-Tsin, 20 novembre 1890

On a appris, ici, dimanche (16 novembre) la mort du vice-roi des deux Kiang, Tseng-Kouo-Tsiouen. Ce haut fonctionnaire était le frère du célèbre Tsang-Kouo-Fan, père de feu le marquis Tseng, que tous les Parisiens ont connu. Sa mort laisse vacante l'une des plus importantes vice-royautés de l'empire : on sait, en effet, que le gouvernement dit des deux Kiang comprend, non seulement les provinces du Kiang-Sou et du Kiang-Si, mais encore celle du Ngan-Hoei. La succession de Tseng-Kouo-Tsiouen sera, en conséquence, très enviée, et, comme il est probable qu'elle reviendra à l'un ou à l'autre des vice-rois actuellement en fonctions, il est probable aussi qu'elle entraînera un mouvement important dans le personnel des hauts fonctionnaires de l'empire.

Le 8 de ce mois, a eu lieu, à Séoul, la réception solennelle, par le roi de Corée, des deux envoyés que l'empereur de Chine avait chargés de présenter à son vassal ses compliments de condoléance, à l'occasion de la mort de la reine mère. On prévoyait, dans quelques cercles, que cette cérémonie pourrait donner lieu à certains incidents, gros de conséquences pour l'avenir des relations politiques entre les deux pays. On disait que le roi de Corée profiterait de l'occasion pour secouer le joug (bien peu lourd, en vérité) que

Lettres de Chine

l'Empire du Milieu impose à son faible voisin, et il n'eût pas été embarrassé, certes, pour faire appuyer ses revendications par une autre puissance européenne ou asiatique.

Ces prédictions ont été démentis par l'événement : le roi est sorti de la ville, à la rencontre des ambassadeurs chinois; il s'est prosterné, au moment où on lui a présenté la lettre de son suzerain, et tout s'est, sauf quelques détails insignifiants, passé comme à l'ordinaire. La Corée paraît donc comprendre son intérêt véritable, qui est de vivre en bonne intelligence avec sa protectrice traditionnelle : la Chine. C'est une disposition que tous les amis de la paix, dans l'Extrême-Orient, ne peuvent que constater avec sympathie.

@

L'assistance publique en Chine

@

Pékin, octobre 1890

Pendant la seconde moitié du mois de juillet dernier, des pluies torrentielles ont désolé la province du Tché-Li ; la région où se trouvent Pékin et Tien-Tsin a été la plus éprouvée. Dans la capitale, les maisons construites en briques chauffées au soleil s'effondraient les unes après les autres ; les égouts, qui n'ont pas été réparés depuis cent vingt ans, ne fonctionnaient plus, et les rues étaient impraticables. À Tien-Tsin, le Pei-Ho et les autres rivières qui l'avoisinent débordaient et transformaient toute la plaine d'alentour en un immense lac qui, aujourd'hui encore, n'est pas desséché. Le désastre est immense : quatre millions de personnes ont été privées en quelques heures de nourriture et d'abri ; les malheureux qui n'auront pas trouvé une position plus ou moins précaire avant l'hiver rigoureux qui déjà frappe à nos portes seront réduits à la plus affreuse misère. Cette calamité publique a beaucoup ému les Chinois, non seulement parce qu'elle atteignait une multitude de gens, mais encore et surtout parce qu'elle s'était produite dans les lieux mêmes où la sainte présence de l'empereur devrait assurer la plus grande prospérité. Aussi tous les moyens ont-ils été mis en œuvre pour conjurer les funestes conséquences du fléau, et nous avons pu voir

Lettres de Chine

fonctionner avec toute la célérité et l'exactitude dont il est capable le système de l'assistance publique en Chine.

Lorsque les rivières du Tché-Li débordèrent et couvrirent les champs, le premier mouvement des gens des campagnes fut de se porter en foule à la ville ; ils espéraient y trouver des secours ; en effet, à Tien-Tsin aussi bien qu'à Pékin, il existe des bureaux de bienfaisance où l'on distribue aux pauvres quelques aliments et où on leur assure un gîte pour la nuit. Des barques chargées de monde arrivaient sans cesse et on assure qu'à Pékin l'empereur faisait donner environ 18 francs à chacun de ces infortunés. D'autres barques allaient chercher ceux qui étaient restés au dehors ou tout au moins leur apportaient des vivres. Telle fut la première organisation des secours.

Cependant l'affluence des indigents augmentait sans cesse ; on ne pouvait plus les loger dans les asiles de nuit devenus trop étroits et ce grand ramassis de gens mal vêtus et mal nourris devenait un danger pour la santé de tous. Aussi, au bout de peu de jours, les autorités chinoises publièrent-elles des proclamations pour engager la population des champs à ne pas accourir vers la ville. Des délégués furent chargés de visiter les pays inondés et de dresser une liste exacte des localités où il faudrait donner des secours. La promesse de ces largesses futures engagea beaucoup de gens à rester chez eux.

Lettres de Chine

Il fallut s'occuper alors de trouver des vivres et de l'argent en quantité suffisante pour subvenir aux besoins les plus pressants.

Pour les vivres on eut recours d'abord aux greniers publics. Dans chaque ville chinoise, en effet, il y a un ou plusieurs greniers de l'État ; cette institution est nécessaire dans un pays où les chemins de fer n'existent pas et où la famine peut désoler une province, tandis que d'autres régions de l'empire ne manquent de rien. Ces greniers sont tout particulièrement importants à Pékin : comme le Tché-Li n'a produit que fort peu de riz, les provinces du Sud sont tenues d'envoyer chaque année à l'empereur un tribut qui ne comporte pas moins de deux millions de quintaux métriques de riz ; cette quantité énorme de grain sert en temps ordinaire à remplacer une partie du traitement des fonctionnaires, mais elle peut en cas de disette être employée en aumône. C'est à cet usage qu'on en a affecté une grande portion cette année.

À vrai dire, on ne saurait avoir une confiance illimitée dans ces réserves ; cette dure expérience que le gouvernement chinois vient de faire le prouve. L'empereur ayant ordonné de distribuer aux pauvres le riz qui était censé être renfermé dans un des greniers de la capitale, on découvrit que les sacs n'existaient plus ; près de quatre cents quintaux de riz avaient disparu. Une enquête sévère vient d'être ordonnée et sans doute, les officiers coupables seront punis avec la

Lettres de Chine

dernière rigueur. Mais ils n'ont été arrêtés que parce qu'ils n'avaient gardé aucune mesure dans leurs malversations ; en réalité il n'est un seul dépôt dont l'approvisionnement ne soit fort inférieur à ce qu'il devrait être. Les fonctionnaires chinois sont trop mal payés pour pouvoir être intègres.

Les ressources des greniers publics n'étant pas illimitées, il importait de faire venir du Sud de nouveaux arrivages de grains. Or ces arrivages étaient, cette année, moins considérables que d'habitude ; en effet, profitant de l'autonomie qui est laissée à chacune des provinces chinoises, le vice-roi des deux Kiang avait interdit l'exportation du riz et, par une conséquence naturelle, le prix de cette denrée avait rapidement monté sur les marchés des provinces du Nord. Mais l'empereur peut remédier aux inconvénients qu'entraîne la trop grande indépendance des provinces ; il est investi du pouvoir de contrôle qui règle et pondère l'action des divers vice-rois. Sur la demande du vice-roi du Tché-Li, les provinces du Kiang-Si et du Kiang-Sou se virent obligées de retirer leurs édits de prohibition ; bien plus, pour engager les marchands à transporter dans le Nord du riz en quantité suffisante, on les exempta de la plupart des droits auxquels il sont astreints en temps ordinaire.

Ce ne sont pas seulement des aliments qu'il faut donner aux gens ruinés par les inondations, ce sont aussi des habits et des logements. Où

Lettres de Chine

trouvera-t-on des fonds suffisants pour couvrir ces nouveaux frais ? La question ne laisse pas que d'être embarrassante aux yeux du gouvernement chinois, qui est toujours fort à court d'argent. Pour faire face à cette dépense imprévue, il a été obligé de recourir à la vente des offices et des décorations. Mais ce moyen d'obtenir des souscriptions volontaires a été si souvent mis en usage qu'il a beaucoup perdu de son efficacité. Aussi a-t-on été obligé, d'une part, d'abaisser le taux auquel les titres avaient été autrefois concédés, et d'autre part de permettre la vente de certains honneurs qui n'avaient pu jusqu'ici être achetés.

La plupart de ces honneurs, il convient de le reconnaître, ne donnent pas accès aux charges publiques. Ainsi un parvenu pourra, à prix d'argent, ennoblir ses ancêtres ; ou bien il acquerra le droit de porter sur son chapeau une plume de paon ou un bouton de mandarin. Mais il ne s'ensuit point qu'il soit au nombre des fonctionnaires de l'empire.

D'autres titres rapprochent davantage celui qui les achète de ce bienheureux état de mandarin auquel tout le monde aspire en Chine. Êtes-vous tenté par les emplois civils, vous serez contrôleur de la gabelle moyennant 50.000 francs. Si les lauriers militaires ont plus d'attrait pour vous, vous serez lieutenant-colonel pour 15.000 francs et colonel pour 22.000. Il faut ajouter cependant

Lettres de Chine

que ces hautes dignités sont purement honorifiques.

Un mandarin qui a été dégradé peut, à moins que le motif de sa mésaventure ne soit infamant, rentrer en grâce au prix de 30.000 ou de 18.000 francs suivant son grade.

Enfin, ce qui est beaucoup plus grave, tous les petits emplois, tels que celui de juge d'arrondissement ou de sous-inspecteur de la gabelle, sont à vendre. On peut, en outre, acheter le droit de se présenter immédiatement aux épreuves littéraires du second degré sans avoir subi celles du premier.

Il est aisé de voir combien ces faveurs faites à la fortune doivent décourager les hommes qui n'ont que leur mérite personnel pour conquérir leurs titres et leurs places. Mais l'État n'a pas d'autre moyen de se procurer de l'argent et pendant une année durant on va battre le rappel par tout l'empire pour engager les richards à venir faire leur choix dans cette foire aux dignités.

En somme, si le gouvernement chinois reconnaît que l'assistance publique est une de ses charges, il n'a rien préparé pour se mettre en mesure de bien remplir sa tâche ; il se trouve pris au dépourvu par le désastre et ne peut recourir qu'à des expédients dont l'effet sur le bon fonctionnement de l'organisme social sera sans doute fâcheux. Le mal ne viendrait-il pas de ce que la charité privée est trop peu active et laisse

Lettres de Chine

trop à faire à l'État ? Les Chinois admettent que l'empereur est le père de son peuple et qu'il doit le garder de tout mal ; cette théorie est dangereuse parce qu'elle affaiblit l'esprit d'initiative personnelle en habituant les hommes à ne pas s'entr'aider, mais à tout espérer d'un pouvoir qu'ils considèrent comme d'essence presque divine. Or, il se trouve que la puissance impériale est incapable de répondre à cette attente.

@

@

Tien-Tsin, 12 janvier 1891

Il ne faudrait pas exagérer la portée de la décision que vient de prendre l'empereur de Chine, en ordonnant au Tsong-li-Yamen de préparer, pour le courant de février, l'audience que le souverain veut bien accorder enfin aux représentants que les puissances occidentales entretiennent dans sa capitale. Ce n'est pas parce que les envoyés étrangers auront été admis « à contempler la face du dragon », ni parce qu'ils auront pu échanger avec le Fils du Ciel quelques politesses banales, que la muraille de préjugés — et il faut bien ajouter de haines — qui sépare la Chine de l'Occident va se trouver renversée. De ce que le gouvernement chinois se décide enfin à accorder, sans pression à ce qu'il semble, une concession inscrite, du reste, dans les traités depuis plus de trente ans, il ne faudrait pas conclure qu'il s'est pris soudain d'une sympathique admiration pour nos idées et nos institutions, et croire que nous allons assister, en Chine, à une transformation pareille à celle qui s'est accomplie au Japon, dans le cours de ces vingt dernières années. Rien de semblable à craindre, ou, si l'on veut, à espérer ici. Le vieil orgueil chinois demeure intact ; intactes aussi les défiances vis-à-vis des étrangers, défiances bien naturelles, bien justifiées même, il faut l'avouer. Il serait donc absolument chimérique de s'attendre à voir la Chine, peuple ou gouvernement, se mettre

Lettres de Chine

à copier servilement l'Europe, comme l'ont fait les Japonais. Ils sont trop convaincus — à tort ou & raison — de la supériorité de leurs institutions — et de leurs mœurs — sur les nôtres, pour nous emprunter jamais autre chose que les résultats pratiques de notre développement scientifique : chemins de fer, navires de guerre, canons, etc., et de l'argent, si nous consentons à leur en prêter à un taux assez avantageux. Gardons-nous donc bien de l'emballement.

Pourtant, il faut bien reconnaître que, à moins de ne voir dans la décision impériale que le caprice d'un jeune homme (l'empereur n'a que vingt ans), curieux de voir de près ces Européens dont il entend parler sans cesse, sans en avoir jamais vu un seul, la résolution prise par S. M. Kouang-Siu, au début d'un règne qui s'annonce en somme, sous d'heureux auspices, semble dénoter de sa part des intentions plutôt libérales. L'entourage immédiat de l'empereur, ses conseillers les plus intimes, l'impératrice douairière Tseu-Hi, la femme remarquable qui a joué en Chine, durant ces trente dernières années et dans des circonstances difficiles un rôle si prépondérant, son père, le prince Tchoun, qui vient de mourir, et enfin le vice-roi du Tché-Li, Li-Hung-Tchang, pour ne citer que les plus connus, appartiennent & ce qu'on peut appeler le parti progressiste chinois et ont dû nécessairement imprégner son esprit de leurs idées.

Lettres de Chine

Le jeune souverain est, dit-on, intelligent et énergique, et il n'est point du tout impossible que nous assistions au premier acte d'un règne réformateur et, dans les limites où ce mot peut s'appliquer à la Chine, progressiste. De toute façon, la décision impériale appelle l'attention et semble commander la sympathie.

Personne ne sait encore dans quelles conditions l'audience ordonnée aura lieu. Des pourparlers officieux sont engagés à ce sujet entre le Tsong-li-Yamen et les représentants étrangers, par l'intermédiaire de leur doyen, et il va de soi qu'on ne s'est pas mis immédiatement d'accord.

C'est sur le cérémonial à employer que les négociations seront évidemment les plus longues. Les gouvernants de la Chine n'ont pas encore su, depuis cinquante ans, se faire & l'idée de traiter sur un pied d'égalité les États d'Europe ou d'Amérique avec lesquels ils ont conclu des traités. Ils voudraient bien pouvoir les faire passer, aux yeux du peuple, pour des tributaires de l'empire du Milieu, et exiger de leurs représentants les marques de soumission vraiment humiliantes imposées par exemple au roi de Corée vis-à-vis de son suzerain. À cela il ne faut naturellement pas songer, et il n'est pas un Chinois intelligent qui ne le sache ; mais, du moins, voudrait-on maintenir aussi haut que possible, en face des diplomates de l'Occident, le prestige du Fils du Ciel. Donc on discutera ferme, soyez-en sûrs, à propos des moindres détails : sur

Lettres de Chine

la salle à choisir pour l'audience, sur la porte du Palais par où passeront ministres et lettres de créance, sur les formes de respect à employer vis-à-vis du souverain etc., etc.

La question, si l'on se reporte aux textes des traités, est pourtant des plus simples. Les traités conclus, depuis 1858, entre la Chine et les puissances occidentales, notamment avec la France et l'Angleterre, contiennent des stipulations comme celle-ci (tirée du traité anglais de 1858) :

« L'ambassadeur usera vis-à-vis du souverain du même cérémonial qui est employé par les ambassadeurs, ministres ou agents de sa majesté britannique envers les souverains des nations européennes indépendantes et égales. »

Voilà qui est bien clair, n'est-ce pas ? Le traité français — il serait intéressant de rechercher pourquoi — est beaucoup moins précis ; mais comme il contient la clause de la nation la plus favorisée, la concession si formellement accordée à l'Angleterre nous appartient également. Pour nos envoyés, le traitement doit être aussi honorable que possible, puisqu'il doit être le même que celui que nous réservons en Europe aux diplomates étrangers. Voilà ce que disent les traités.

Comment des stipulations inscrites dans des conventions internationales depuis plus de trente

Lettres de Chine

ans sont-elles encore inexécutées ? Comment, tandis que les États de l'Europe et de l'Amérique reçoivent sur un pied d'égalité parfaite avec les autres représentants diplomatiques les envoyés de la Chine, celle-ci n'a-t-elle pas encore consenti à accorder à nos diplomates un traitement équivalent ? La question mérite d'être examinée. Faisons-le très brièvement.

Ce n'est que depuis le traité de Tien-Tsin (1858) et la convention de Pékin (1860), signés par les représentants de la France et de l'Angleterre, que les ministres et chargés d'affaires étrangers se sont vu reconnaître le droit de résider dans la capitale de l'Empire du Milieu. Ils résidaient auparavant à Canton, à Shanghai, et même pendant un temps à Macao. Avant 1868, la question de l'audience ne s'était donc pas réellement posée, si ce n'est à l'occasion de certaines ambassades exceptionnelles. Mais, depuis cette date, elle est posée très clairement. On convint, à ce moment, de ne pas trop presser le gouvernement chinois sur l'exécution de l'article du traité qui accordait, implicitement si l'on veut, *mais de la façon la plus formelle*, l'audience impériale. Ce n'est qu'en 1873 que cette audience fut accordée, à la majorité du jeune empereur Tong-Tchi. L'entrevue eut lieu le 20 juin ; les envoyés de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de la Hollande, des États-Unis et du Japon furent admis, pour la première fois, à remettre leurs lettres de créance au souverain ; il y eut échange

Lettres de Chine

de politesse, et ce fut tout. Tong-Tchi mourut l'année suivante et cette audience n'eut pas de lendemain. Son successeur fut un enfant de quatre ans, l'empereur actuel. Durant sa minorité on laissa, naturellement, dormir la question de l'audience. S. M. Kouang-Siu ayant pris, depuis peu, les rênes du gouvernement, elle devait revenir sur l'eau. Cette fois, l'empereur est allé au devant des réclamations, en accordant, par le décret que je vous ai fait connaître, l'audience qu'on ne pouvait manquer de réclamer de lui.

Dans quelles conditions l'entrevue aura-t-elle lieu ? S'en tiendra-t-on, purement et simplement, au précédent créé en 1873, où le cérémonial employé fut très loin de contenter nos diplomates, ou bien accordera-t-on aux envoyés de l'Occident un traitement vraiment honorable ? Cela dépend de l'énergie et aussi de la bonne entente que ceux-ci rencontreront dans leurs négociations avec le Tsong-Li-Yamen.

Il serait temps que cette question fût réglée à notre satisfaction. Voilà trente ans, je le répète, que nous attendons l'exécution d'une clause des traités dont nous sommes plus qu'exacts à remplir la contrepartie ; car nous n'avons pas assez d'égards, en Europe, pour tous les Chinois, petits ou grands, que l'Empire du Milieu nous envoie, diplomates ou étudiants, tandis que l'on fait ici toutes sortes de façons pour recevoir comme on le doit les représentants officiels de nos gouvernements. Il est temps que cela finisse. Si

Lettres de Chine

les représentants étrangers ne peuvent s'entendre avec le tsong-li-ya-men sur le cérémonial à employer, si le traitement qu'on leur réserve n'est pas tout à fait irréprochable, mieux vaut ne pas avoir l'audience et continuer à marcher comme par le passé, sauf pourtant à ne pas admettre plus longtemps, en présence de nos chefs d'État, les ministres de l'empereur de Chine. Il me paraît que c'est là la véritable solution ; mais je doute qu'on l'adopte.

Le prince Tchoun, le septième des fils de l'empereur Tao-Koang et père de l'empereur régnant, est mort dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, à Pékin. La *Gazette officielle*, qui a annoncé l'événement, célèbre les vertus du défunt et fait connaître les honneurs posthumes qui lui seront décernés. L'empereur portera le deuil blanc pendant onze jours et le deuil noir pendant une année. Le septième prince n'était, en effet, le père de l'empereur qu'au point de vue de la nature, et non au point de vue religieux ou du culte des ancêtres, puisque Kouang-Siu, lors de son avènement au trône, avait été donné en adoption au défunt empereur Tien-Fong.

Le prince Tchoun n'avait que cinquante et un ans. Il souffrait, depuis plusieurs années, d'une maladie de foie, qui a fini par l'emporter. Il avait une grande influence sur l'empereur, son fils, et fut toujours l'un des conseillers les plus écoutés de l'impératrice régente. Sa mort pourra avoir

Lettres de Chine

certaines conséquences politiques dont je vous entretiendrai dans une prochaine lettre.

La mort du septième prince a été notifiée aux consuls, à Tien-Tsin, par le vice-roi Li-Hung-Tchang. Les consulats ont immédiatement mis leurs pavillons en berne, et les trois canonnières qui hivernent dans notre port (une française, l'*Aspic*, une américaine, le *Palos*, et une allemande, l'*Illis*) les ont imités.

@

L'audience impériale

@

Pékin, 7 mars 1891

Une dizaine de conférences du corps diplomatique, un nombre presque égal d'entrevues avec le Tsong-li-Yamen — en tout, deux longs mois de négociations — il n'a pas fallu de moindres efforts pour régler, dans tous ses détails, l'importante question de l'audience impériale.

Elle a eu lieu, cette audience, le jeudi 5 mars. C'est dans la même salle où furent reçus par l'empereur T'ong-Tché, leurs prédécesseurs de 1873, le Tse-Koang-Ko, affecté à la réception des princes mongols, des envoyés coréens et des représentants des autres pays tributaires, que les envoyés des États européens, des États-Unis et du Japon ont été admis à « contempler la face du dragon ».

À cause précisément de l'affectation dont je viens de parler, et aussi à cause de sa situation tout en dehors du palais, aux confins extérieurs de la ville impériale, le choix du Tse-Koang-Ko avait été fort blâmé en 1873 et très discuté ; cette fois aussi parce que ce choix semble en effet impliquer encore, de la part des Chinois, la prétention surannée d'assimiler les pays occidentaux aux divers tributaires de l'empire.

Lettres de Chine

Si la salle reste la même, l'audience actuelle a différé, néanmoins, sur quelques points importants, de celle de 1873, comme aussi des audiences individuelles qui furent accordées en 1874, avant la mort de S. M. T'ong-Tché, à plusieurs ministres étrangers, nouvellement arrivés à Pékin. En 1873, les ministres présents, au nombre de six, n'étaient accompagnés que d'un seul interprète, et les chargés d'affaires qui n'avaient pas de lettres de créance à remettre n'assistaient pas à l'audience. Cette fois, au contraire, les chargés d'affaires ont été reçus aussi bien que les ministres, et les uns et les autres étaient accompagnés du personnel de leurs légations : secrétaires, attachés et interprètes. De plus, chacun des ministres a été admis à présenter individuellement ses lettres de créance et à adresser un discours à l'empereur, ce qui n'avait pas eu lieu non plus en 1873.

Le Yamen a admis, en outre, que des audiences pourraient être accordées aux ministres à leur arrivée et à leur départ, comme aussi pour la notification du décès ou de l'avènement d'un souverain.

Somme toute, les concessions du Tsong-li-Yamen ont été beaucoup plus apparentes que réelles ; elles ont porté sur des questions de forme, sur des points secondaires pour lesquels on a sacrifié le point principal qu'il s'agissait d'obtenir : l'admission dans le Palais.

Lettres de Chine

Jamais plus superbe occasion ne s'était offerte, pourtant, jamais une aussi belle ne se présentera peut-être de régler une fois pour toutes, d'une manière vraiment conforme à leur dignité, les relations des puissances avec le Fils du Ciel, et il est regrettable que les diplomates étrangers l'aient laissé échapper.

Comme ils étaient forts, pourtant ! C'est un décret impérial, dont je vous ai donné la traduction, qui est venu, le 12 décembre dernier, réveiller cette question de l'audience qui, soulevée il y a deux ans, au moment de la majorité de l'empereur Kouang-Siu, dormait depuis ce temps d'un sommeil que les ministres étrangers ne songeaient pas à déranger. Le gouvernement impérial s'est cru très habile, en prenant les devants dans cette affaire. Il désirait faire bien sentir qu'il accordait l'audience de son plein gré, sans sollicitation et sans pression, comme une faveur, non comme un droit.

Mais si cette position que prônait le Tsong-li-Yamen présentait quelques avantages pour lui, elle était pourtant, au fond, extrêmement dangereuse, car si les ministres étrangers, mécontents du cérémonial propos ou du local choisi, s'avisait de refuser l'audience et que le décret impérial — fait sans précédent, je crois, en Chine — dût être révoqué, le Yamen et l'empereur lui-même éprouvaient, un échec, et l'éclat dans le pays était immense.

Lettres de Chine

Les représentants étrangers étaient donc singulièrement armés, car ils pouvaient, en maintenant suspendue sur les têtes du Yamen la menace d'un refus de l'audience, amener les ministres chinois à leur accorder toutes les conditions raisonnables qu'il leur plaisait d'exiger d'eux. La principale à obtenir était, je le répète, l'admission dans le Palais, au lieu d'une réception équivoque dans une salle éloignée, dont le nom est fâcheusement associé à la réception des tributaires.

Comment, avec la forte position que j'ai indiquée, ayant entre les mains tous les atouts du jeu, a-t-on pu cependant perdre la partie ? Qui est responsable de cet échec éclatant ? — Il faut bien appeler la chose par son nom. — C'est nécessairement et indubitablement celui qui, en sa qualité de doyen du corps diplomatique, a conduit les négociations avec le Tsong-li-Yamen. J'ai nommé M. de Brandt, ministre d'Allemagne.

M. de Brandt n'est pas un diplomate banal, j'allais dire vulgaire, une personnalité simplement décorative, telles qu'on en voit souvent, un blasé en politique. C'est un diplomate de la bonne école, très fin, remarquablement intelligent, très instruit, très travailleur, connaissant admirablement les affaires de son poste, qu'il occupe depuis quinze ans, ayant, dit-on, l'oreille du Tsong-li-Yamen. Il avait donc, pour réussir, tout ce qu'il fallait, sauf une seule chose : la volonté de réussir.

Lettres de Chine

Pour parler plus clairement, le ministre d'Allemagne a sacrifié le succès de l'audience et les intérêts généraux des puissances aux intérêts particuliers de son pays pour lequel il a obtenu, sans doute, en échange de son attitude plus que conciliante, des concessions sérieuses de la part du gouvernement chinois.

D'abord très exigeant avec le Yamen, demandant au nom de ses collègues des choses qu'il savait parfaitement ne pouvoir lui être accordées, comme le passage des lettres de créance par la porte centrale du palais, réservée à l'empereur, il est devenu à chaque entrevue plus conciliant, jusqu'à accepter finalement la salle du Tse-Koang-Ko en échange de quelques concessions purement apparentes.

Quelles sont ces concessions ? Voilà qui est impossible à deviner. Des suppositions sont permises, pourtant. En voici une :

Personne n'ignore les efforts que fait l'Allemagne, non seulement en Afrique, mais dans toutes les parties du globe, et notamment dans l'Extrême-Orient, pour étendre son influence politique et commerciale. En Chine, il manque à l'Allemagne un pied-à-terre à elle, d'où son influence pourrait rayonner librement et largement dans ces régions. Peut-être songe-t-elle à acquérir ce pied-à-terre, d'une manière ou d'un autre. Peut-être aussi s'agit-il simplement de quelques grosses commandes de matériel militaire

Lettres de Chine

ou naval, ou d'une concession de chemins de fer, d'un emprunt, que sais-je ?

Autre chose : l'Allemagne est en train de nous ravir une partie du monopole, souvent bien peu enviable, que nous prétendons posséder pour la protection des missions catholiques. Après les démarches faites, l'an dernier, à Rome et à Berlin, par Mgr Anzer, l'Allemagne vient de s'entendre avec la Chine pour la protection de la mission catholique allemande du Chan-Tong.

Cette mission n'est rien moins que populaire. Elle possède dans le Chan-Tong à Yen-Tcheou-fou et dans la région, des terrains dont elle n'a jamais pu prendre possession, vu la mauvaise volonté, l'hostilité des populations. Le consul d'Allemagne à Tien-Tsin, le baron de Seckendorf, est allé le mois dernier à Yen-Tcheou-fou pour se rendre compte de la situation de la mission. Il a été si mal reçu, tant par les autorités que par la population, qu'il a couru de très sérieux dangers. Le gouvernement chinois exprimera ses regrets de cet incident, mais il y a là, pour l'avenir, une petite usine à conflits qu'il dépend du gouvernement de Berlin d'entretenir et qui lui fournira, quand il le voudra, un prétexte pour intervenir dans les affaires de la Chine.

Je n'ai donc pas la prétention de vous dévoiler les intentions du gouvernement de S. M. Guillaume II, que j'ignore absolument, ni le marché intervenu entre son ministre à Pékin et le

Lettres de Chine

Tsong-li-Yamen, lequel m'est également inconnu. Tout ce que je puis dire, c'est qu'au su de tout le monde l'Allemagne se remue énormément ici, que, quelle qu'elle soit : cession de territoire (bien peu probable, je le reconnais), affaire de chemins de fer, d'emprunts, protectorat des missions, la concession que M. de Brandt a obtenue de la Chine, en échange de son attitude dans l'affaire de l'audience, doit certainement exister.

Mais comment les autres ministres qui n'avaient pas pour agir les mêmes raisons que leur doyen, ont-ils consenti à suivre celui-ci sur le terrain où il les a conduits ? Voilà ce qu'il faut expliquer maintenant.

Dix puissances entretiennent des légations à Pékin. Ce sont, par ordre alphabétique, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Hollande, l'Italie, le Japon et la Russie. De ces puissances cinq seulement ont de véritables intérêts dans l'Empire du Milieu : l'Allemagne, l'Angleterre, la France, le Japon et la Russie. Intérêts d'ordres divers, surtout politiques pour la Russie et le Japon, principalement économiques pour l'Allemagne, politiques et économiques pour la France et l'Angleterre.

Le rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne dont on a vu les effets dans le partage récent de l'Afrique a-t-il encore porté ses fruits ici ? Je suis tout disposé à le croire.

Lettres de Chine

L'Angleterre a trop le souci de ses intérêts coloniaux, elle surveille avec trop de jalousie son influence en Chine pour s'être effacée sans un intérêt très direct.

Trois puissances (la Russie, la France et le Japon) pouvaient, en adoptant une action commune, contrebalancer l'influence anglo-allemande ; elles pouvaient, en refusant l'audience dans les conditions où elle était offerte, exercer une pression salutaire sur le gouvernement chinois et, de plus, entraîner deux ou trois puissances, comme les États-Unis, l'Espagne ou la Hollande, qui n'étaient pas nécessairement inféodées à l'Allemagne et à l'Angleterre. Malheureusement, cette action commune ne s'est pas produite : cela pour plusieurs raisons.

La plus importante, c'est que la Russie et la France sont en ce moment représentées à Pékin par de simples chargés d'affaires qui n'avaient pas, qui ne pouvaient avoir dans les conférences l'autorité qui eût appartenu à des ministres. N'ayant pas de lettres de créance à remettre, beaucoup de détails discutés du cérémonial ne les intéressaient même pas, du moins personnellement.

Le chargé d'affaires de France, M. Ristelhueber, qui à montré beaucoup de vigueur et de tact et a fait tout ce qui a dépendu de lui pour décider ses collègues à une politique plus ferme, a-t-il craint,

Lettres de Chine

connaissant l'espèce d'interdit dans lequel sont tombées en France les affaires de l'Extrême-Orient, d'être désavoué par son gouvernement s'il prenait une attitude trop énergique ? Peut-être.

Quant au chargé d'affaires de Russie, M. Kleimenow, on peut croire que l'arrivée très prochaine du tsarevitch en Chine a paralysé son action. Il devait craindre, en effet, qu'une attitude trop hautaine n'amenât de la part des autorités chinoises quelque manque d'égards envers le grand-duc héritier et n'entraînât son gouvernement dans des difficultés que la Russie désire éviter.

Enfin, le Japon, seul, ne pouvait rien faire. Mais, appuyé par la France et la Russie, il eût fait tout ce qu'on eût voulu.

Triomphe pour le Tsong-li-Yamen, succès pour l'entente anglo-allemande ; le prestige européen en Chine très sérieusement atteint, car cette réception aura un retentissement immense et l'on en commentera les moindres détails, dans ce pays où la forme est tout, en toute chose ; une question irritante qui reste ouverte et qui devra se régler peut-être un jour à coup de canon, voilà le bilan de ces deux mois de négociations diplomatiques. On pouvait, on devait espérer mieux.

Mais j'arrive à l'audience. Comme je vous le dis ci-dessus, elle a eu lieu le jeudi 5 mars, au Tse-

Lettres de Chine

Koang-Ko (salle de la lumière violette), pavillon qui se trouve dans la ville impériale, à une assez grande distance du Palais, et qui, je le répète, sert ordinairement à la réception des envoyés des pays tributaires de la Chine.

L'événement avait été annoncé la veille, dans le Journal officiel de l'empire (le *King-Pao*) plus connu sous le nom de *Gazette de Pékin*) en ces termes laconiques :

« Demain, à midi, l'empereur ira au Tse-Koang-Ko, où il a *appelé en audience* (sic) les différents pays. »

Pour les sinologues : Tchao-Kien-Ko-Kouo.

Les chefs des diverses légations accompagnés de leur personnel et conduits par de petits mandarins de la garde se sont rendus, chacun de leur côté, au petit pavillon désigné comme lieu de réunion, qui se trouve à une petite distance de la salle d'audience. Tout le monde (il y avait en tout trente et une personnes) était en chaise verte, ce qui a singulièrement étonné les Chinois, la chaise verte et même la chaise bleue étant réservée aux très hauts dignitaires, princes, présidents de ministère, etc., les autres fonctionnaires se servant en toute occasion de la charrette. Il eût été plus correct et d'un meilleur effet sur le public de réserver la chaise verte pour les ministres et chargés d'affaires, la chaise bleue pour les premiers secrétaires, et de mettre en charrette le reste du personnel. Je ne sais qui est responsable

Lettres de Chine

de cette absurde violation de l'étiquette, et je ne veux blâmer personne ; mais vous ne pouvez vous figurer l'effet fâcheux qu'elle a produit.

Quoi qu'il en soit, les ministres et leurs suites sont descendus de chaise à l'entrée des jardins et se sont rendus à pied, au petit pavillon, que j'ai déjà mentionné, où les attendaient quelques mandarins, et une collation a été servie qui a duré environ une heure. Les représentants et leur suite furent conduits ensuite dans trois tentes élevées tout près du Tse-Koang-Ko, l'une pour les ministres et chargés d'affaires, une autre pour les secrétaires et attachés, et la troisième pour les interprètes. Là, on dut attendre une demi-heure l'arrivée de l'empereur.

Lorsque le souverain fut entré au Tse-Koang-Ko, le doyen du corps diplomatique M. de Brandt, ministre d'Allemagne, accompagné de son interprète, le baron von der Goltz, fut admis le premier en sa présence et remit ses lettres de créance avec les compliments d'usage. Les autres ministres furent admis de même, par tour d'ancienneté.

La remise des lettres de créance terminée, les chargés d'affaires, accompagnés de leur personnel, furent reçus à leur tour. Les ministres étaient également présents avec leur personnel. M. de Brandt, après avoir présenté personnellement les chargés d'affaires (au nombre de quatre : France, Russie, Espagne, et Belgique),

Lettres de Chine

prononça en anglais — il y a beau temps que le doyen a supprimé ici le français comme langue diplomatique — un court discours, qui fut traduit en chinois par M. Popof, doyen des interprètes, et rapporté à l'empereur en mandchou par le prince King, à genoux pour la circonstance. L'empereur répondit quelques mots qui parvinrent aux représentants par le même canal compliqué et les envoyés et leur suite, marchant à reculons et saluant trois fois, comme ils l'avaient fait en entrant, quittèrent la salle d'audience.

L'empereur qui, de l'avis de tous, paraît fort intelligent, et dont les traits beaux et sympathiques indiquent un mélange d'énergie et de douceur, était vêtu d'une robe bleue sombre, à cause du demi-deuil qu'il porte encore pour son père. Il était assis sur un trône élevé de quelques marches seulement, et une table était placée devant lui. Deux hauts fonctionnaires, le Pao-Wang et le Ko-Wang, se tenaient debout derrière lui, et à sa gauche se trouvait le prince King. Les ministres n'étaient guère éloignés de lui que de cinq à six mètres. Ils étaient placés sur une ligne avec les chargés d'affaires ; sur un autre rang derrière eux, les secrétaires et attachés, et sur un troisième les interprètes.

La salle n'est pas très grande ; elle est décorée de peintures représentant des batailles de l'empereur Kien-Long et suffisamment bien ornée. Devant le trône se trouvaient des brûle-parfums en cloisonnés anciens qui ont fait l'admiration des

Lettres de Chine

ministres étrangers, tous plus ou moins collectionneurs. La décoration ne répondait nullement, pourtant paraît-il, aux idées de splendeur orientale que l'on associe volontiers en Europe à une réception du Fils du Ciel.

Le lendemain de l'audience a eu lieu au Tsong-li-Yamen un banquet offert aux représentants, qui a été très brillant.

@